



À la mémoire
des morts
au champ
d'honneur
page A8



Sortir
Le Mexique
authentique
page D3



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse
Robert Milton

Le président d'Air Canada à La Presse

Du bon et du mauvais pour Montréal

SOPHIE COUSINEAU

Air Canada a gagné le premier round du combat du ciel, mais Montréal n'échappera pas pour autant à la restructuration de l'industrie aérienne.

Certes, l'aéroport de Dorval est appelé à grandir. En revanche, le sort d'InterCanadien, un transporteur de Dorval qui emploie 900 salariés, reste en suspens. Voilà deux éléments qui ressortent d'une longue entrevue accordée hier à *La Presse* par Robert Milton, président et chef de la direction d'Air Canada.

Air Canada serait aussi prête à confier ses systèmes informatiques à Sabre, une filiale d'Amé-

rican Airlines, si cela peut convaincre la compagnie aérienne du Texas de se retirer du capital de Canadien. Seule condition, les spécialistes embauchés par Sabre devront être transférés à Montréal.

« Ce sera une prémisse à toutes nos discussions », a indiqué M. Milton.

Pour la métropole, il s'agit d'un enjeu de taille. Le principal gestionnaire des systèmes informatiques d'Air Canada, IBM Canada, emploie 1400 salariés avec ce seul contrat, dont 700

travaillent à Dorval et au centre-ville.

Ces emplois, selon des analystes, étaient menacés par le projet d'achat et de fusion des deux grands transporteurs mis de l'avant par Onex et son partenaire American Airlines.

Le conglomérat torontois avait d'abord déclaré que cette décision reviendrait à la nouvelle équipe de direction du « monopole » canadien des airs. Puis, lorsque la bataille de relations publiques entre Air Canada et Onex s'était échauffée, il avait promis de rapatrier certains des emplois de Sabre, qui gère déjà les systèmes de Canadien, des États-Unis au Canada.

Voir **DU BON** en A2

■ **Autres textes en page E1**

La descente était contrôlée

Le vol 990 se déroulait sans incidents jusqu'à la coupure du pilote automatique

d'après AFP et AP
WASHINGTON

Les enquêteurs chargés de faire la lumière sur la catastrophe du Boeing 767 d'EgyptAir ont levé une partie du voile hier sur les derniers instants du vol 990 mais, loin d'apporter une explication, ils n'ont fait qu'ajouter davantage au mystère.

Les informations préliminaires extraites de l'une des boîtes noires, l'enregistreur des données de vol récupéré mardi au fond de l'océan, indiquent que le pilote automatique a été déconnecté avant que l'avion entame « ce qui ressemble à une descente contrôlée », a affirmé le président du Bureau national de la sécurité des transports (NTSB), Jim Hall.

« Les données montrent un vol sans problèmes, croisant à l'altitude de 33 000 pieds (environ 11 000 m). Le premier événement que l'on remarque est que le pilote automatique a été déconnecté. Environ huit secondes plus tard, l'avion entame ce qui ressemble à une descente contrôlée », a déclaré M. Hall, lors d'une conférence de presse.

« Les données récupérées jusqu'à

présent indiquent que l'avion est descendu jusqu'à 19 000 pieds (environ 6000 m) », a poursuivi M. Hall, en ajoutant que les ingénieurs du NTSB étaient « toujours en train de décrypter les cinq à dix dernières secondes restantes ».

Il n'a pas précisé si le pilote automatique avait été déconnecté manuellement par les pilotes ou si cela s'était produit automatiquement. L'avion ne semble pas avoir atteint la vitesse du son durant sa descente inexplicable, a-t-il ajouté.

En revanche, Jim Hall a semblé écarter un problème avec les inverseurs de poussée des réacteurs de l'avion, indiquant qu'il n'y avait « aucun indice » en ce sens.

Voir **LA DESCENTE** en A2



Annie Pellerin voulait devenir policier. Mais le destin en a décidé autrement.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

L'équipe du maire Bourque courtise à fond la banlieue

MICHELE OUIMET

L'équipe du maire Bourque tente par tous les moyens de vendre son projet « une île, une ville ».

Un membre du comité exécutif de la Ville de Montréal a même approché le maire d'Anjou, Luis Miranda, pour lui demander s'il accepterait que sa municipalité soit fusionnée. En échange, lui a-t-on fait miroiter, il aurait une place au sein de l'administration Bourque une fois la fusion réalisée.

« On ne m'a pas promis un poste au comité exécutif, a précisé M. Miranda à *La Presse* hier, mais on m'a dit qu'il y aurait une place pour moi dans leur équipe. On ne m'a pas tordu de bras, mais leur offre était sérieuse. »

Cette discussion a eu lieu dans un bureau de la Ville de Montréal,

il y a environ une semaine et demie, au cours d'une réunion qui portait sur un tout autre sujet. M. Miranda a décliné l'offre.

« Ils (les membres de l'équipe Bourque) veulent qu'une île, une ville » se réalise, a-t-il ajouté. Ils essaient de vendre leur religion. Ils ont aussi rencontré des conseillers d'Anjou. »

M. Miranda n'a pas voulu préciser qui était la personne du comité exécutif qui lui avait fait cette proposition.

Le maire d'Outremont, Jérôme Unterberg, a également été approché. Dans son cas, c'est le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Jean Fortier, qui lui a parlé de fusion.

Voir **L'ÉQUIPE** en A2

«À la place, je serai photographe»

ANDRÉ CÉDILOT

L'étonnante survivante de la tuerie qui a fait deux morts au restaurant Harvey's de Côte-des-Neiges en 1996, Annie Pellerin, a réalisé un rêve hier quand la police de la CUM l'a nommée policière d'un jour.

Se décrivant comme une femme d'action, Mme Pellerin affirme avoir toujours voulu faire carrière dans la police, mais le destin en a décidé autrement.

Juste avant l'affreux drame, elle s'était inscrite en techniques policières dans un cégep. « À la place, je serai photographe », a déclaré la jeune femme de 23 ans, sur un ton déterminé.

Elle était évidemment ravie d'avoir l'occasion de porter un uniforme de police au moins une fois dans sa vie. « Je me sens bien là-dedans », a-t-elle dit, en s'adressant au directeur du SPCUM, Michel Sarrazin, visiblement fier de la recevoir dans son bureau de la rue Bonsecours.

Gravement blessée lors de l'attentat qui a coûté la vie à deux de ses collègues de travail du Harvey's

(elle a eu la gorge tranchée et le crâne défoncé), Annie Pellerin garde des séquelles importantes, même si elles ne sont pas apparentes. « En général, je me porte bien, même si j'ai encore peur à l'occasion. À l'école, j'ai de la misère à écrire », a-t-elle expliqué. Une chose est sûre: elle ne pourra jamais oublier les terribles événements du 28 octobre 1996.

Pour l'instant, comme le souhaitent certains artisans du système de justice réparatrice, elle n'est pas prête non plus à rencontrer son agresseur. « Ça avait pris tout mon courage pour témoigner contre lui, le rencontrer aujourd'hui, ça demande une profonde réflexion », a-t-elle souligné.

Devant les journalistes, Annie Pellerin a rendu hommage aux sergents-détectives Roger Agnessi et Réal Meloche, qui ont mené la pénible enquête et, plus important encore à ses yeux, l'ont protégée, dorlotée et encouragée durant 28 mois, de son hospitalisation jusqu'à la fin du procès.

Voir **À LA PLACE** en A2

51
JOURS
AVANT
L'AN 2000

INDEX

Petites annonces
- index C2
- immobilier C2 et C3
- marchandises C3 et C4
- emplois C4
- automobile C4 à C6

- affaires E3
Arts et spectacles
- D5 à D11
- horaire spectacles D8
- horaire télévision D8
Bandes dessinées C4

Bridge C6
Cyberpresse B9
Décès C7
Économie E1 à E9
Êtes-vous observateur? C2

Feuilleton C5
Horoscope C3
Loteries A2 et A4
Monde C1 et C8
Mots croisés C5 et S10
Mot mystère C3

ÉDITORIAL

L'énigme Bourque
- Mario Roy
page B2

MÉTÉO

Ensoleillé
Max. 1, min. -5
cahier Sports
page 16



Suites de la une

« À la place, je serai photographe »

A LA PLACE / Suite de la page A1

« Sans eux, je ne serais jamais passé à travers. Ils ont tout fait pour moi », a-t-elle dit en leur lançant un regard plein de chaleur. Les deux enquêteurs de la brigade des homicides n'ont aussi que des bons mots à son endroit. « C'est une fonceuse, elle tenait absolument à ce que l'enquête aboutisse. Elle a beaucoup de courage et une telle détermination qu'on l'appelait pitbull. On lui a même remis un chandail à l'image de ce chien », a relaté le sergent-détective Meloche. « C'est une championne, elle s'en sortira », a-t-il ajouté.

Ce sont eux, d'ailleurs, qui ont eu l'idée d'organiser cette journée spéciale pour Annie, après avoir appris de sa mère qu'elle aurait aimé devenir policière. « On voulait qu'elle voie de plus près le quotidien du travail de policier », a expliqué le directeur Michel Sarrazin.

Après son petit-déjeuner au quartier général, Mme Pellerin a visité le Service d'identification judiciaire. Elle a ensuite accompagné un policier dans sa patrouille au centre-ville de Montréal. Elle a passé l'après-midi avec des spécialistes de l'antigang avant d'aboutir à la brigade des homicides, Place Versailles.

Après tout, il est extrêmement rare que des policiers de la brigade des homicides puissent se lier d'amitié avec une victime d'acte criminel.



PHOTO AP

Voici la boîte noire contenant l'enregistrement des données de vol du Boeing-767 d'EgyptAir, présentée hier lors de la conférence de presse du Bureau national de la sécurité des transports (NTSB).



PHOTO AFP

Du pont du USS Austin, un agent du FBI surveille le décollage d'un hélicoptère MH-53 Sea Dragon, alors que les recherches de la deuxième boîte noire du vol 990 se poursuivaient hier au large de Nantucket.

La descente était contrôlée

LA DESCENTE / Suite de la page A1

Il n'a pas fait de commentaires sur la façon dont l'avion s'est comporté après sa brève remontée, comme l'ont montré d'autres données radar, ni sur son plongeon final dans l'océan.

Que s'est-il donc passé dans le cockpit, se demandaient hier soir des experts?

Les informations du NTSB « ajoutent au mystère plus qu'elles n'apportent de réponses », estime Barry Schiff, ex-pilote de B-767 chez TWA et aujourd'hui consultant en sécurité aéronautique.

Rien, affirme-t-il à l'AFP, ne semble devoir expliquer pourquoi le pilote automatique a été déconnecté « à moins qu'il se soit passé quelque chose dans le cockpit que l'on ignore ».

En effet, selon lui, « il n'est pas nécessaire de désengager le pilote automatique pour descendre, il suffit de régler l'indicateur de vitesse verticale » qui contrôle le taux de descente.

Ces premières données montrent « clairement qu'il n'y a pas eu de défaillances majeures, de pannes mécaniques ou structurelles, qui ont conduit à la descente » de l'appareil, a affirmé à l'AFP James McKenna, spécialiste de la sécurité aérienne à la revue *Aviation Week*.

« Mais la question demeure: pourquoi l'avion a-t-il soudain plongé vers l'océan? »

Le Boeing 767 d'EgyptAir, avec 217 personnes à bord, s'est abîmé en mer le 31 octobre, environ une demi-heure après son départ de New York.

Le président du NTSB a souligné à plusieurs

reprises que ces données étaient « préliminaires » et qu'une analyse plus poussée du contenu de l'enregistreur des données de vol était nécessaire.

Pendant ce temps, au large de l'île de Nantucket, au Massachusetts, l'US Navy poursuivait ses recherches de la deuxième boîte noire, l'enregistreur des conversations de vol, des recherches rendues compliquées par les mauvaises conditions météorologiques.

La récupération de cette seconde boîte noire sera cruciale, estime Barry Schiff. « L'enregistreur des données de vol, souligne-t-il, va nous apprendre ce qui s'est passé, celui des conversations dans le cockpit pourrait bien nous dire pourquoi. »

Ivre au volant de sa tondeuse: 18 mois de prison

Presse Canadienne STRATFORD

Après avoir maintes fois conduit éméché son tracteur-tondeuse sur la voie publique, un Ontarien de 49 ans a été condamné à 18 mois de prison.

La cour lui a également retiré le droit de conduire tout véhicule du genre.

Les antécédents de Daniel Smith, un résident de Zorra Township, près de Stratford, ont joué contre lui, a expliqué la juge Kathryn McKerlie: il a auparavant été inculpé sous une vingtaine de chefs d'accusation pour divers délits, dont quatre de conduite avec facultés affaiblies qui lui ont valu la révocation de son permis de conduire.

Smith, qui a déjà passé sept semaines derrière les barreaux, a été arrêté à trois reprises en septembre, bien imbibé et au volant de son tracteur-tondeuse.

Il a aussi été accusé de délit de fuite après avoir fauché le flanc d'une voiture.

L'avocat de la défense, Amy Roberson, a déclaré que son client était un travailleur acharné lorsqu'il était à jeun, mais que c'était aussi un « sacré buveur ».

Du bon et du mauvais pour Montréal

DU BON / Suite de la page A1

Si l'octroi de ce contrat à Sabre plutôt qu'à IBM Canada serait sans effet sur le niveau de l'emploi à Montréal, il en va autrement pour d'InterCanadien, dont la disparition entraînerait la perte de 900 emplois.

Ainsi, M. Milton est resté évasif sur le sort réservé à cette compagnie aérienne de Dorval. InterCanadien est affiliée à Canadien, avec qui elle exploite des vols à code partagés, mais elle appartient à un groupe d'investisseurs torontois.

Or, d'après son président, Robert Myhill, le trafic de correspondance de Canadien est vital à sa survie.

Interrogé à savoir s'il est prêt à maintenir l'entente entre Canadien et InterCanadien, M. Milton a refusé de s'engager. « Il faudra en discuter », a-t-il dit, tout en notant qu'InterCanadien préférerait peut-être s'associer à Canada 3000, de Toronto, ou à un transporteur américain!

La victoire d'Air Canada ne fera pas non plus de Montréal une plaque tournante de l'aviation. Bien difficile, aux yeux de M. Milton, de corriger l'erreur monumentale com-

mise par la construction d'un aéroport à Mirabel. « En cannibalisant le trafic aérien, cela a fait reculer Montréal de 20 ans », a-t-il tranché.

N'empêche, le grand patron d'Air Canada compte accroître le trafic aérien de la métropole. Avec l'achat de Canadien et un redéploiement efficace de ses liaisons, M. Milton entend ajouter des vols sans escale entre Montréal et l'Italie ou le Liban. Les vols domestiques sans escale en partance de Dorval se multiplieront aussi avec la récupération de passagers de Canadien, qui sont surtout acheminés

à Toronto pour y faire correspondance.

« Ces nouveaux vols n'auront pas un impact dramatique sur le trafic aérien de Montréal, mais ils permettront de le reconstruire petit à petit », a dit M. Milton.

Pour ce faire, toutefois, il faudra investir tout de suite dans l'agrandissement de l'aéroport de Dorval. « Il y a déjà un engagement dans le traitement des bagages des vols internationaux et transfrontaliers, a observé M. Milton. Si on n'agrandit pas tout de suite, cela sera un frein au développement au même titre que Mirabel l'a été. »

L'équipe du maire Bourque courtise à fond la banlieue

L'ÉQUIPE / Suite de la page A1

« Je n'ai pas reçu de proposition formelle, a expliqué M. Unterberg, mais M. Fortier m'en a parlé à la sortie d'une réunion. Il m'a dit: 'À partir du moment où « une île, une ville » va se faire, pourquoi ne pas parler d'avenir dès maintenant. Qu'est-ce qui conviendrait à Outremont pour qu'elle accepte de fusionner?'. Je lui ai répondu, en souriant: 'Un bon maire'. J'ai ajouté que je ne voyais aucun intérêt à la fusion. La discussion s'est arrêtée là. »

M. Unterberg affirme que la proposition était sérieuse et que le tout s'était déroulé avec professionnalisme.

Deux conseillers d'Outremont ont été contactés par André Bourque, le frère du maire et directeur général du parti Vision Montréal, sans

que M. Unterberg soit mis au courant. Claude Piquette, conseiller à Outremont et responsable du budget, a reçu un coup de fil d'André Bourque. Les deux hommes se connaissent depuis quelques années. M. Bourque l'a invité à manger au restaurant L'Express, en septembre. « Il ne m'a pas fait de pression, mais il voulait me vendre l'idée d'« une île, une ville » et avoir mon *feeling* là-dessus », a raconté M. Piquette qui trouve cette démarche tout à fait inhabituelle.

« Un directeur de parti qui m'approche, ce n'est pas sérieux. Il n'a pas été élu par le peuple, lui. Vend-il une idée ou un parti? Il y a des gens qui peuvent être d'accord avec « une île, une ville », mais pas avec Pierre Bourque et Vision Montréal à sa tête. »

Le président du comité exécutif, Jean Fortier, n'a pas nié que des échanges informels aient eu

lieu, mais il a précisé que personne au comité exécutif n'avait reçu le mandat de discuter avec les maires de la banlieue. Quant à l'affaire Luis Miranda, il a dit qu'il n'était pas au courant.

Interrogés par *La Presse*, hier soir, alors qu'ils pénétraient dans la grande salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal pour adopter le budget de la CUM, les maires de Côte-Saint-Luc (Robert Libman), Westmount (Peter Trent), Saint-Laurent (Bernard Paquet), LaSalle (Michel Leduc), Montréal-Est (Yvon Labrosse) et Montréal-Nord (Yves Ryan) ont affirmé qu'ils n'avaient pas été approchés par des membres de l'équipe Bourque.

Yves Ryan, le redouté maire de Montréal-Nord depuis plus de 30 ans, a d'ailleurs lancé, en souriant, que personne n'oserait l'approcher. M. Ryan est un farouche opposant au projet d'« une île une ville ».

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911

Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détailants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
<http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -
Contrat de vente numéro 0531650
Port de retour garanti. (USP5003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : 433
à quatre chiffres : 8263
6/49: 2 8 20 28 41 42 Compl. 25
Extra: 6 0 9 4 1 0

25 380 382\$
Merci!
Objectif 34,5 millions
Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6 tel.: (514) 288-1261
PRÉTONS MAIN-FORTE

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 19 h 30;
- à Trois-Rivières: pavillon Saint-Arnaud Inc., 2850, boul. Royal (Parc Pie XII), de 13 h 30 à 20 h. Objectif: 225 donneurs;
- à Iberville: pavillon Mille-Roches, 190, rue Lareau, de 13 h 30 à 20 h 30. Objectif: 375 donneurs;
- à Montréal: Hôpital Général, salle Livingston, salon de repos, 1650, avenue Cedar, de 10 h à 16 h 30. Objectif: 120 donneurs.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour:
— par téléphone, en composant le 514-285-7333;
— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

L'équipe du maire Bourque courtise la banlieue sur le projet « une île, une ville ». Êtes-vous d'accord avec cette stratégie?

Dix ans après la chute du mur de Berlin, les Allemands n'avaient pas le cœur à la fête hier. Avaient-ils raison?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 65 %
Non: 35 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Actualités

1970
L'INRS, une université d'un nouveau type : la recherche orientée vers les besoins de la société.

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique
www.inrs.quebec.ca

L'EXPRESS
DU MATIN



Cas de tuberculose

■ Le Pavillon Honoré-Mercier du Réseau Santé Richelieu-Yamaska de Saint-Hyacinthe a récemment mis en place une opération de dépistage à la suite de l'identification d'une forme particulièrement contagieuse de la tuberculose chez une personne hospitalisée. Le Dr Luc Boileau, directeur de la santé publique de la Montérégie, confirme que toutes les mesures entreprises par le centre hospitalier permettront de suivre de très près l'évolution de l'état de santé des personnes qui ont été en contact avec la personne contagieuse. En ce sens, le centre hospitalier a contacté toutes les personnes qui auraient pu être exposées pour les aviser des mesures à prendre. À ce jour, des tests de dépistage ont été demandés pour près de 30 adultes, 60 enfants et plus d'une centaine d'employés du centre hospitalier.

Berlingots distribués

■ Une entente est intervenue hier entre le Syndicat de l'enseignement de Lanaudière (CEQ), la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE/CEQ), la Commission scolaire des Samares et la direction de l'école Louis-Joseph-Martel de Saint-Calixte pour un retour à la normale de la distribution du lait à l'école et ce, à compter du 15 novembre. D'ici là, une solution temporaire permet d'assurer la distribution du lait dans cette école. Le Conseil des services essentiels avait convoqué hier les représentants de chacune des parties impliquées à une séance de médiation afin d'obtenir un retour à la normale pour la distribution des berlingots de lait dans cette école.

Médecin condamné à payer 331 659 \$ pour un grain de beauté devenu cancer

Marlène Comeau est morte à 29 ans après d'atroces souffrances

CHRISTIANE DESJARDINS

Quand Marlène Comeau, enceinte de plusieurs mois, a été admise à l'Hôpital juif le 9 février 1991, elle se mourait d'un cancer généralisé qui n'avait jamais été diagnostiqué ni même suspecté par son obstétricien, le Dr Jean-Guy Pelletier.

Pour sa négligence constante, la Cour supérieure vient de condamner le médecin rattaché à l'hôpital Lakeshore à payer 331 659 \$ plus les intérêts à son mari, Lorne Stunell, et à ses deux enfants.

Nul ne voudrait connaître une agonie aussi atroce que celle de Mme Comeau, décédée le 13 février, à l'âge de 29 ans, quatre jours après avoir donné naissance à son deuxième enfant. Pour les horribles maux de dos dont elle se plaignait, son obstétricien, croyant ce mal attribuable à la grossesse, lui conseillait de prendre du Tylenol. En fait, la jeune femme avait le foie, la rate, les reins, le coeur, le cerveau, le tube digestif, les vertèbres, la thyroïde et les ganglions couverts de métastases. Le cancer originait d'un simple grain de beauté sur une fesse.

La responsabilité du Dr Pelletier dans cette affaire ne s'arrête pas là. En 1988, lors de sa première visite au médecin dans le cadre de sa première grossesse, Mme Comeau lui avait demandé de lui enlever ce grain de beauté pour des raisons esthétiques. Le médecin lui avait dit qu'il le ferait au moment de l'accouchement et avait demandé à la patiente de le lui rappeler à ce moment-là. Il n'avait rien écrit à ce sujet dans son dossier.

Mais voilà, l'accouchement a été particulièrement difficile et, dans le feu de l'action, Mme Comeau a eu bien autre chose à penser et son grain de beauté est resté en place.

Quelques mois plus tard, la jeune femme consulte de nouveau le Dr Pelletier pour une seconde



Marlène Comeau, ici avec son fils Scott, est morte à 29 ans d'un cancer de peau.

grossesse, qui finit en fausse couche. Puis, elle le revoit plusieurs fois pour au cours de sa troisième grossesse, à partir de l'été 1990. Le grain de beauté est toujours là, il a beaucoup grossi, mais il n'en est plus question.

Une plaie à la fesse

Dès le début de cette dernière grossesse, Marlène Comeau éprouve de vives douleurs au dos et aux jambes, au point qu'elle doit cesser de travailler. Le Dr Pelletier lui signe d'ailleurs un papier à ce sujet, en novembre 1990. Le 27 jan-

vier 1991, les douleurs sont insupportables et elle se rend à l'hôpital Lakeshore.

Le Dr Pelletier la traite à l'hôpital pendant dix jours pour ses maux de dos. Les infirmières notent une plaie coulante et malodorante à une fesse, et doivent changer régulièrement les compresses. Les tests sanguins, biochimiques et urinaires sont très anormaux. Le Dr Pelletier ne décèle rien de particulier et la renvoie chez elle le 5 février avec une prescription d'analgésiques. Il ne s'occupe pas du grain de beauté devenu plaie.

De retour à la maison, elle ne mange plus et son mari est inquiet pour l'enfant. Il la ramène à l'hôpital Lakeshore le 9 février. Devant son état pitoyable, on la transfère immédiatement à l'Hôpital juif.

Dès son arrivée, les infirmières constatent qu'elle se meurt. Très faible, elle est incapable de se nourrir et peut à peine parler. Son abdomen est énorme, beaucoup plus que pour une grossesse normale. Elle affiche une plaie « coulante et puante » à une fesse. Les tests prouvent rapidement qu'elle est atteinte d'un cancer en phase terminale. On pratique d'urgence une césarienne. La fillette est prématurée, mais survit. Toutefois, la mère meurt quatre jours plus tard.

Pour sa défense, le Dr Pelletier alléguait, entre autres, que sa patiente avait omis de lui rappeler d'enlever le grain de beauté au moment de l'accouchement.

Pour le tribunal, cette explication ne tient pas. « Cette demande n'était pas raisonnable pour un professionnel sérieux, expérimenté et consciencieux. » Selon le tribunal, les négligences du médecin ont été nombreuses et il s'est rendu coupable d'une faute professionnelle dont le résultat est la mort de Mme Comeau. D'autant plus qu'en tant qu'obstétricien, il se devait de savoir que la sécrétion de mélanine est plus importante chez une femme enceinte, et que les grains de beauté sont donc doublement à surveiller pendant cette période. Il n'a jamais prévenu sa patiente à ce sujet.

Des experts ont témoigné à l'effet que si le grain de beauté avait été enlevé au départ, il n'aurait pas engendré le foudroyant cancer de peau qui allait s'avérer fatal.

L'avocate du mari, Annette LeFebvre, a indiqué qu'elle n'avait jamais vu un cas aussi pathétique dans sa carrière. Quant à l'avocat du Dr Pelletier, Louis Terriault, il ne sait pas encore s'il portera le jugement en appel, mais il a signalé que son client avait été bouleversé par la mort de sa patiente. Le Dr Pelletier est âgé de 63 ans et il pratique toujours la médecine.

250% d'intérêt: le taux «en vigueur» chez des prêteurs sur gages

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

En fouillant pour la première fois dans les liasses de « contrats » griffonnés par les prêteurs sur gages, la police de la CUM a enfin confirmé mardi ce que plusieurs dénonçaient déjà : ces commerçants imposent systématiquement des taux d'intérêts « criminels ».

Une découverte qui, dans les pires cas, pourrait valoir jusqu'à 25 000 \$ d'amende et cinq ans de prison aux fautifs.

Et ceux-ci sont nombreux, à en croire le service de police de la CUM. Car chacun des 3145 petits bouts de papier saisis dans 33 commerces font état de taux d'intérêt dépassant les 60 % par an, le maximum autorisé.

« Sur ceux que j'ai vus, le taux était toujours de 250 %, a rapporté le commandant Serge Frenette en conférence de presse hier. J'ai vu le cas de quelqu'un qui avait reçu 35 \$ pour son vélo. Et bien ça fait deux ans qu'il remet 5 \$ à chaque mois. À ce rythme-là, il l'a déjà payé plusieurs fois. »

Les enquêteurs se sont aussi aperçus que « la très vaste majorité » des commerces ne détiennent pas le permis exigé par l'Office de la protection du consommateur (OPC), qui pourrait ainsi leur imposer entre 300 \$ et 6000 \$ d'amende (s'il s'agit d'un particulier) ou entre 1000 \$ et 4000 \$ (dans le cas d'une compagnie).

C'est d'ailleurs à la demande de l'Office — incapable de faire respecter sa propre loi parce qu'elle ne compte que cinq inspecteurs pour toute la province ! — que les policiers ont décidé de se mettre le nez dans les contrats de prêts sur gages.

Ils se contentaient jusqu'ici de faire respecter le règlement municipal, c'est-à-dire d'imposer des amendes aux prêteurs ne prenant pas soin d'indiquer d'où leur viennent les objets empilés dans leur boutique ou à ceux n'exigeant aucune preuve de propriété lorsqu'on leur apporte un vélo.

C'est ce qui explique qu'aucune poursuite pour prêt usuraire n'ait été intentée en dix ans, même si d'innombrables prêteurs violent le Code criminel et la Loi sur la protection du consommateur depuis belle lurette.

« Au début, on était surtout préoccupés par le lien entre l'émergence des brocanteurs dans un quartier et l'augmentation des vols », a expliqué le commandant Frenette. Selon lui, depuis que la police se met le nez dans le bric-à-brac des magasins de prêts sur gages, le nombre d'entrées par effraction a



Le commandant Serge Frenette du SPCUM.

baissé de 20 % dans les résidences avoisinantes, et de 10 % dans les commerces.

Ce qui n'a pas mis fin au recel : aux seuls endroits visités mardi (d'autres devaient l'être hier), la police a retrouvé 84 objets volés et constaté 585 infractions au règlement.

Et les enquêteurs voient encore de tout : des ordinateurs portatifs de Bell Canada ou des Caisses Desjardins, du matériel portant en toutes lettres l'inscription CECM (l'ancienne Commission des écoles catholiques de Montréal). L'an dernier, ils disent même avoir retrouvé une caméra de Radio-Canada et des armes au commerce Sage-Gage de l'avenue du Parc, dans le quartier Mile-End.

« On trouve des choses assez tristes aussi. Comme des dents en or échangées pour 2,75 \$ », rapporte le sergent Serge Ménard.

Chose certaine, toute cette publicité négative tombe bien mal pour les prêteurs, dont une quarantaine ont embauché l'avocat Serge Tremblay pour défendre leur pratique devant la Commission des services aux citoyens de Montréal. L'organisme — qui entend depuis deux semaines les plaintes de nombreux citoyens, policiers et conseillers municipaux — prendra connaissance de leur point de vue le 26 novembre et fera ses recommandations en décembre.



SEMAINE DE
LA BEAUTÉ
DU 3 AU 14 NOVEMBRE

Lise Watier vous dévoile
ses secrets de beauté

Entourée d'artistes-maquilleurs, Lise Watier vous fera découvrir les nouvelles tendances maquillage de l'an 2000. Réservez votre place sans tarder!

À GAGNER :
500 \$ de produits Lise Watier, avec tout achat de 50 \$ et plus de cosmétiques et fragrances.

Place Ste-Foy: 12 novembre, 19h
Carrefour Laval: 13 novembre, 13h
Mail Champlain: 14 novembre, 14h

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537

CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537

PLACE STE-FOY (418) 652-4537

www.lesailles.com

AILES
LES AILES DE LA MODE

Je me fais plaisir

Future Électronique soupçonnée d'avoir escroqué au moins 400 millions

ANDRÉ CÉDILLOT

La multinationale montréalaise Future Électronique, l'un des plus gros distributeurs de matériels électroniques au monde, est soupçonnée d'avoir escroqué au moins 400 millions à trois gros fournisseurs des États-Unis, depuis 1995.

C'est ce qu'on a finalement pu apprendre hier, à la suite du refus de la Cour suprême du Canada d'entendre une requête de Future Électronique qui s'acharnait à garder secret les motifs de la spectaculaire perquisition qui s'est déroulée en mai dernier, à son siège social de Pointe-Claire.

Les fouilles, d'une durée de 23h45 échelonnées sur deux jours, avaient été faites à la demande du FBI qui faisait enquête depuis plus d'un an sur les possibles activités commerciales frauduleuses de Future Électronique, dont le chiffre d'affaires s'élève à 1,6 milliard par année. D'après les documents juridiques maintenant disponibles au palais de justice de Montréal, les hauts dirigeants de Future Électronique auraient mis sur pied un système de gestion comptable qui leur permettait d'engraisser leurs profits au détriment de leurs fournisseurs.

En gros, allèguent les enquêteurs du FBI, la combine consistait à modifier les prix de ventes des composants électroniques (microprocesseurs, circuits électroniques, etc) acquises auprès de manufacturiers américains. Cette procédure longuement décrite dans les affidavits de la GRC et du FBI permettait à Future Électronique d'obtenir de leurs fournisseurs des rabais additionnels importants sur les pièces qu'ils revendaient au Canada et ailleurs. Selon le FBI, une dizaine d'employés, avec à leur tête le président Robert G. Miller, auraient pris part à la manipulation des rapports de la compagnie. Ces initiés faisaient partie d'un groupe supposément appelé à l'interne «The A Team».

Entamée en 1998 par des agents du FBI de Dallas, au Texas, cette vaste enquête fait suite aux dénonciations de trois anciens employés de Future Électronique. Deux de ces employés soutiennent avoir participé à ces opérations illégales au moment où ils travaillaient au siège social de Future Électronique à



Le 7 mai dernier, la GRC et le FBI perquisitionnaient dans les locaux de Future Électronique de Pointe-Claire.

PHOTO THÉÂTRE ANDRÉ FOREGET, La Presse ©

Pointe-Claire, d'octobre 1995 à mai 1997 et d'août 93 à novembre 1997.

D'après l'enquête des policiers américains, les nombreux fournisseurs de Future Électronique, tels Texas Instruments, Motorola et Advanced Micro Devices, auraient perdu 100 millions par année depuis 1995.

Durant le week-end des 7 et 9 mai derniers, à la suite d'une demande d'entraide judiciaire du FBI, une quarantaine de policiers de la GRC, accompagnés de l'agent américain Jim Kendall, se sont présentés aux bureaux de Future Électronique, à Pointe-Claire, pour y saisir des milliers de documents et des centaines de disquettes informatiques.

Future Électronique conteste depuis devant les tribunaux canadiens la validité de l'enquête du FBI. Les procédures étaient pendantes en attendant la décision de la Cour suprême sur les scellés apposés sur l'affidavit annexé au mandat de perquisition au siège social du boulevard Hymus.

Dans un long communiqué émis quelques heures après la décision de la Cour suprême hier, Future Électronique se défend avec vigueur des soupçons qui pèsent sur elle. «Ces allégations sont totalement dénuées de fondements et déformées», affirme le vice-président aux ventes, Robert Vaupshas.

Selon lui, «un grand nombre des affirmations contenues dans l'affidavit dénote une incompréhension fondamentale des pratiques commerciales et comptables de l'industrie». M. Vaupshas se dit troublé que l'enquête du FBI «semble fondée uniquement sur les affirmations d'anciens employés mécontents et d'un concurrent particulièrement hostile».

Si l'on en croit ses propos, Future Électronique est victime de son grand succès. Il prétend que la compagnie a été ciblée par les autorités américaines, parce qu'elle est le seul distributeur canadien de pièces électroniques capables de rivaliser avec les Américains.

Une histoire à suivre.

Le récit pathétique de Carole Robichaud émeut juge, avocats et greffière

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

On a souvent l'impression que l'utilisation du mot pathétique est trop employé pour décrire une situation tragique, mais dans le cas d'un drame humain comme celui de Carole Robichaud, accusée d'homicide involontaire à la suite du décès de Simon, son fils de 19 mois, il n'est pas assez fort.

La juge Micheline Dufour, de la Cour du Québec, a commencé à entendre, hier, à Laval le procès de la femme de 30 ans. Le petit corps sans vie a été découvert par ses grands-parents, le 8 décembre dernier, dans son lit, son oursin à ses côtés.

L'accusée est gardée à l'Institut Pinel où elle suit une thérapie.

Le procureur de la Couronne, Pierre Teasdale, avait d'abord déposé une accusation de meurtre prémédité. Mais après des rencontres avec l'avocate de la défense, Simone Santerre, ainsi que les parents de l'accusée et son mari, Serge Martin, M^e Teasdale a réduit l'accusation. Dès le début de l'audience, M^e Santerre a informé la cour qu'elle demanderait qu'un verdict de non responsabilité criminelle soit décrété.

La journée d'hier a été plus que fertile en émotion. Jamais depuis qu'ils exercent leur profession, la juge, les avocats et la greffière avaient eu à travailler dans une cause aussi émouvante.

On a appris du témoignage des deux conjoints que ce sont des problèmes financiers qui sont venus rendre difficile leur vie de couple. La situation a commencé à se dégrader après que M^{me} Robichaud eut cessé de recevoir des prestations de l'assurance emploi après la naissance de Simon. Pour réussir à payer l'hypothèque, elle a utilisé tous ses REER et défoncé ses marges de crédit.

Serge Martin n'en veut aucunement à celle qu'il dit aimer encore, même s'il n'en pouvait plus du comportement de sa femme et avait quitté le foyer trois jours avant la mort de son fils pour aller vivre avec une autre femme. Au moment du drame, Carole Robichaud était enceinte et lors de l'accouchement, le 14 février dernier, son mari s'est rendu à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont où il n'a pas quitté sa femme une seule fois, dormant même à ses côtés. C'est lui qui a la garde de cet enfant.

Au tribunal, il a dit en parlant de Simon et de sa femme : « Probablement que cet enfant n'aurait jamais pu avoir une meilleure mère. »

M. Martin a expliqué au tribunal que sa femme croyait à l'« esprit infini » qu'elle implorait presque continuellement, tout en répétant souvent une phrase magique. Elle était persuadée qu'un jour l'argent allait entrer de nouveau à la maison. Se croyant trop parfaite, elle avait interdit à son mari de demander de l'aide financière à ses parents à elle.

Le récit le plus poignant a été fait par l'accusée qui ne cessait d'essuyer ses larmes. Carole Robichaud a raconté que depuis longtemps elle avait toujours l'image du suicide en tête. Lorsqu'elle se recueillait, elle recevait un message de suicide. Lorsqu'elle ouvrait son téléviseur elle apercevait une femme qui se suicidait. Mais elle était convaincue qu'elle ne pouvait pas s'enlever la vie parce que Simon et son mari avaient besoin d'elle. Elle dit que durant le week-end tout est devenu mêlé dans sa tête. Elle explique qu'elle a aperçu Simon sans vie, qu'elle a voulu se tuer par la suite en ingurgitant du Lestoil et du lave-vitres pour auto. Elle aussi utilisé un couteau. Puis elle est allée se coucher à côté de son enfant. Son père l'a quelque peu ramenée à la réalité après l'avoir trouvée dans cet état et constaté que son petit-fils était mort.

Peu de temps avant, M. Robichaud avait dit au tribunal que lorsqu'il avait trouvé sa fille, elle avait les yeux qui lui sortaient de la tête et que selon lui, elle en n'avait pas pour longtemps à vivre.

Durant des mois par la suite, elle était persuadée que son enfant avait été tué par des Martiens qui avaient voulu la violer après lui avoir fait des marques au cou avec un couteau.

Le procès a été ajourné jusqu'au 20 décembre alors que deux psychiatres viendront témoigner.

DRAPS • ÉDREDONS D'OIE • DOUILLETES • SERVIETTES • MATELAS

Plus que 3 jours!

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON

LINEN CHEST

Le **12^e** **GRAND SOLDE** **D'ENTREPÔT** **ANNUEL**

RABAIS DE **50% à 90%**

NOTRE FAMEUX SOLDE D'ENTREPÔT ANNUEL AURA LIEU :

le jeudi 11 novembre (10 h à 21 h)

le vendredi 12 novembre (10 h à 21 h)

le samedi 13 novembre (9 h à 17 h)

Ne manquez pas ce grand solde!

Solde d'entrepôt Linen Chest
4550, boul. Métropolitain est
Anjou

ACCESSOIRES POUR LE BAIN • DRAPS EN PERCALE • HOUSSES DE DUVET • TAPIS • COUVERTS • CRISTAL • FIGURINES • OREILLERS • PORCELAINE • LITS EN LAITON • BATTERIES DE CUISINE • COUVERTURES • NAPRES • CADEAUX • PARURES DE FENÊTRES

GADGETS DE CUISINE • CADRES • RIDEAUX DE DOUCHE • TAPIS

Duvets de qualité

Recommandé par "Le Consommateur Averti Montréal"

couettes en duvet
housses de couette
renovation de duvets
nettoyage de duvet
oreillers en duvet

Le Consommateur Averti Montréal

ungava

Magasin du fabricant

10 av. des Pins Ouest, coin de St-Laurent 287-9276

lun 11h à 18h
mar-ven 11h à 18h
sam 11h à 17h

loto-québec résultats

Tirage du 99-11-10

1^{er} numéro 769255 25 000 \$	2^e numéro 230062 50 000 \$	Ces 4 numéros gagnants sont décomposables
3^e numéro 569253 100 000 \$	NUMÉRO BONI 661067 25 000 \$	LOTS BONIS

50 lots de 500 \$ (numéros non décomposables)

029131	239430	452981	557304	799087
044911	240225	471956	657244	800708
063251	254249	478624	709702	849722
079593	263476	483038	723077	855881
088730	306556	492360	734495	879292
096769	343174	509455	738620	928134
163259	353077	519077	757872	929057
190871	355917	524873	770263	951472
196330	388833	545717	772257	969294
218832	451690	550087	785291	993367

50 lots de 250 \$ (numéros non décomposables)

028780	343810	518519	712874	879785
050027	375491	541617	736623	880337
139461	381343	567762	743746	881465
171437	392408	570339	752030	892503
181250	417718	573095	756909	919489
184654	433225	617695	799851	921780
200195	451087	633200	809182	937658
244993	465064	654056	814687	968487
288403	475277	670711	830397	990178
336459	512437	706371	846903	997102

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

101 autres lots bonis le mercredi 17 novembre 1999

Meurtre de Garrefa : cinq personnes détenues

MARCEL LAROCHE

Cinq personnes étaient toujours détenues par la police tard hier soir relativement à un meurtre survenu dans un immeuble à logements du quartier Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal.

L'enquête policière tend à démontrer que ce groupe d'individus, quatre hommes et une femme, serait impliqué dans la mort violente d'Antonio Garrefa, un résident de Saint-Léonard.

Le cadavre de l'homme d'affaires de 59 ans a été trouvé vers 10 h 30 hier matin au premier étage d'une maison à appartements du 3225, rue Sainte-Catherine Est, près de Dézéry.

La macabre découverte a été effectuée par des policiers du SPCUM dépêchés à cet endroit par la conjointe du quinquagénaire qui s'inquiétait de son absence inhabituelle, ce dernier n'étant pas rentré à la maison mardi soir.

« Les policiers ont tout d'abord discuté avec des gens se trouvant sur les lieux à leur arrivée pour savoir s'ils avaient vu M. Garrefa pour finalement découvrir le corps de la victime au premier étage », de raconter, hier, l'agent Yann Lafrenière, de la division des communications de la police de la CUM.

Sans préciser la nature des blessures observées sur le corps, ni l'endroit précis où il a été découvert, le policier a dit que M. Garrefa, dont la voiture Chevrolet bleue était toujours garée devant l'édifice, n'a pas été trouvé dans un appartement.

Quant aux jeunes gens appréhendés dans la maison, dont un adolescent de 17 ans, ils



La voiture d'Antonio Garrefa était toujours stationnée hier midi devant l'immeuble à logements du 3225, rue Sainte-Catherine Est.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse ©

ont été conduits hier après-midi à la centrale de police pour y être interrogés relativement à ce 47^e assassinat commis depuis le début de l'année dans l'île de Montréal.

Des policiers de la section des homicides,

sous la supervision du lieutenant-détective Jean-François Martin, ainsi que des spécialistes du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal, poursuivaient toujours leurs recherches hier soir.

Auclair aurait paniqué en voyant le cadavre de sa femme

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Mario Auclair a raconté hier qu'il avait découvert le corps de sa femme, Guylaine Leblond, dont il est accusé du meurtre, vers 8 h 45 après avoir demandé à sa belle-mère si elle était allée chercher le journal.

Auclair témoignait pour sa défense à son procès devant le juge Pierre Béliveau, de la Cour supérieure au palais de justice de Laval. Le meurtre a été commis le 11 mai 1996 dans le quartier Chomedey. Le couple habitait rue Fafard avec la mère de la victime.

Auclair a relaté qu'en sortant de la maison, il avait vu le petit camion de sa femme dans l'entrée et qu'il avait été surpris qu'elle ne soit pas partie travailler. Il s'est approché et a vu le corps de sa femme plein de sang.

Accusé de meurtre prémédité, il soutient que, paniqué, il est rapidement entré dans la maison, où il arraché le téléphone des mains de sa belle-mère pour faire le 911. Sa belle-mère est sortie pour revenir aussi vite en disant que les portières étaient verrouillées. Tenant toujours l'appareil téléphonique, Auclair est allé chercher une clé et s'est précipité dehors. Le préposé au 911 lui a demandé de tourner le cadavre de sa femme.

Auclair a aussi révélé qu'il disait à sa femme quand il allait voir sa maîtresse. Mais il n'en avait pas moins une vie normale avec sa femme, a-t-il dit. Le témoignage de Mario Auclair se poursuit aujourd'hui.

Importateur de reproductions antiques européennes

Économisez jusqu'à **50%**

Tables, jusqu'à 16 pi. de long

MOBILART c & r

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada

6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal

Stationnement à l'arrière (514) 344-1400

Tout le monde a quelque chose à dire sur la publicité. Nous sommes à l'écoute.

C'est notre raison d'être. Alors, que faire si une pub vous préoccupe ? C'est simple. Vous nous le faites savoir. Nous sommes Les Normes Canadiennes de la Publicité, l'organisme responsable de l'autoréglementation de la publicité. Nous administrons le Code canadien des normes de la publicité, rédigé par et pour cette industrie. On y trouve les normes d'une publicité canadienne responsable. Pour plus de renseignements, composez notre numéro sans frais. Si une pub vous tracasse, écrivez-nous. Nous répondrons rapidement. Promis !

LES NORMES CANADIENNES DE LA PUBLICITÉ

Vous réagissez à la publicité. NCP réagit pour vous.

4823, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 130
Montréal (Québec) H3Z 1G7
1-877-656-8646 • www.normespub.com

Nikon® PENSEZ CADEAUX Nikon® PENSEZ L.L.LOZEAU

Nikon® NUVIS S

- Appareil APS léger et compact
- Bollier en acier inoxydable
- Zoom 3x ultra silencieux
- Changement de film à mi-rouleau
- Titres, date et heure au dos de la photo
- Flash intégré avec atténuation des yeux rouges

399⁹⁹\$ Includant : étui, film et pile

Nikon® COOLPIX 800

- Appareil numérique
- Zoom 2x (38-76 mm) Nikkor
- 2.11 millions de pixels
- Autofocus et focus manuel
- Macro • Flash intégré

999⁹⁹\$ Includant : carte compact 8 mg, logiciel, câble, étui, courroie et 4 piles

Nikon® SUPER COOLSCAN LS-30

- Numériseur à film 35 mm
- Résolution 2 700 PPP
- 10 bits par canal
- Plage de densité 3.0

1 269⁹⁹\$ Includant : logiciel "ICE", câble et carte SCSI

Photos peuvent différer.

L.L.Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE

6224 Saint-Hubert, Montréal • (514) 274-6577

www.lozeau.com information@lozeau.com

Valide jusqu'au 25 novembre 1999

Beaubien

la baie

Une prime Biotherm exclusive à la Baie!

À l'achat de 24 \$ ou plus de produits **BIOThERM**, vous recevez une prime exclusive composée des 6 articles suivants :

- mousse nettoyante express Biosource, 15 ml
- crème D-Stress pour peau normale ou mixte, 15 ml
- lait corporel antideséchant, 30 ml
- gel douche Eau vitaminée, 30 ml
- brosse visage
- pochette

En vigueur jusqu'au dimanche 21 novembre. Tant qu'il y en aura.

BIOThERM FRANCE

Le corps fait le plein, l'esprit fait le vide

AQUA RELAX : une nouvelle gamme de produits de soins pour le corps composés d'huiles essentielles et d'eau thermale.

30 \$ et plus.

Nos joyeuses heures de magasinage

Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 21 h
Le samedi, de 8 h à 17 h
Le dimanche, de 9 h à 17 h

Nous sommes le seul grand magasin à vous donner des AIR MILES™

Les milles de récompense sont accordés manuellement selon le total des achats, taxes non comprises. Marque déposée/de commerce d'Air Miles™ International Holding N.V. employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Baie. Employés seul, AIR MILES™ signifie milles de récompense AIR MILES™ à moins que le contexte n'implique autre chose.

PIAGET

PIAGET® ALTIPLANO
OR BLANC 18 CT. ULTRA-PLATE. MOUVEMENT MANUFACTURE MECANIQUE

GENEVE 1873

CHÂTEAU D'IVOIRE

Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, Montréal 845-4651

Santé

Encore un report au CHUM

Le plan de réorganisation sera étudié par des experts

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Le sort du plan de réorganisation clinique du CHUM, approuvé par les deux tiers des médecins de l'hôpital il y a deux semaines, repose désormais en bonne partie entre les mains d'un comité de sages nouvellement créé.

Le conseil d'administration du CHUM devait à l'origine se prononcer le 23 novembre sur le plan préparé par le directeur général, le docteur Raymond Carignan, et par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'hôpital.

Or, *La Presse* a appris que le comité exécutif du conseil d'administration a décidé de reporter la réunion au 14 décembre, afin de laisser le temps à un groupe d'experts d'examiner le plan et de formuler des recommandations.

Le directeur des communications du CHUM, Charles Meunier, a confirmé l'information. Le comité, a-t-il dit, est chargé de déterminer si le plan « permet l'utilisation optimale

et la plus rationnelle possible des ressources humaines et matérielles et des installations existantes dans les trois hôpitaux, pour les prochains six à huit années ».

Le comité sera présidé par Patrick Molinari, secrétaire du conseil d'administration, mais ses membres n'appartiennent pas au CHUM. Il s'agit du docteur Renaldo Battista, président du Conseil d'évaluation des technologies de la santé; du docteur Gilles Beauchamp, directeur du département de chirurgie à l'Université de Montréal; du docteur Michel Bureau, président du Fonds de recherche en santé du Québec; de Khiem Dao, directeur général de l'Hôpital Sainte-Justine; et du docteur Mau-

rice McGregor, cardiologue et ex-doyen de la faculté de médecine de l'Université McGill.

Le Dr Carignan, de même que le doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, le docteur Patrick Vinay, assisteront le comité à titre de personnes-ressources.

Le plan de réorganisation clinique du CHUM, préparé par le Dr Carignan et par le CMDP, prévoit le maintien d'hôpitaux « majeurs complets » à Notre-Dame et Saint-Luc, et la transformation de l'Hôtel-Dieu en hôpital « à vocation particulière » dépourvu d'unités de soins intensifs et d'urgences capables d'accueillir des ambulances. L'hôpital de la rue Saint-Urbain ne conserverait que des services ambulatoires et électifs ainsi qu'un centre de recherche clinique.

Dans un scrutin référendaire tenu il y a deux semaines, cette proposition, présentée comme une voie de transition vers un hôpital unique, a reçu l'aval de 66,2 % des médecins du CHUM, mais a été ré-

pudiée par la quasi-totalité (96 %) de ceux de l'Hôtel-Dieu, qui jugent qu'elle équivaut à la mise à mort de leur hôpital. Ces médecins ont depuis formé une coalition avec les employés généraux, infirmières et techniciens de l'Hôtel-Dieu pour assurer la sauvegarde de leur institution.

Le président du CMDP, le docteur Luc Valiquette, probablement le plus ardent défenseur du plan de réorganisation, avait déjà eu vent de la décision de reporter la réunion du conseil d'administration quand *La Presse* l'a contacté, et il était de fort mauvaise humeur. « Je suis déçu de ce nouveau délai et de l'inertie du système, alors qu'il est important qu'il se passe quelque chose si on ne veut pas perdre le momentum, a-t-il déclaré. Je trouve ça un peu léger pour le comité exécutif de retarder la prise de décision. »

Reste qu'il est loin d'être sûr que le conseil d'administration finisse par approuver le plan. Selon diver-

ses sources, au moins la moitié des 16 membres y seraient opposés. Parmi les mécontents figureraient le président, Jacques Girard, et le vice-président, Yvon Turcot, de même que Marc Laviolette (président de la CSN et représentant de la population). D'autres, comme Jean-François Racine (représentant des employés) et le docteur Jean Léveillé (médecin de l'Hôtel-Dieu) ont déjà fait connaître publiquement leur dissidence.

Leur opinion est partagée par les représentants syndicaux des 3000 employés du CHUM affiliés à la CSN, qui ont indiqué hier en conférence de presse qu'ils jugent eux aussi que le plan mène tout droit à la fermeture de l'Hôtel-Dieu. « Le plan équivaut à une fermeture déguisée et à une perte de services pour la population », a soutenu la présidente du syndicat des employés généraux de Notre-Dame, Jocelyne Fortier.



PHOTOS RÉMI LEMÉE, La Presse ©

Le psychiatre David Bloom.

Les patients prennent leurs repas ensemble et profitent de plusieurs salons confortables.



Nouveau PDG à Urgences Santé

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Pour remplacer le PDG démissionnaire d'Urgences Santé, Québec a choisi un homme d'expérience, André Giroux, qui gère les services préhospitaliers en Montérégie depuis onze ans.

Directeur de la coordination des services à la clientèle à la région de la santé de la Montérégie, M. Giroux entre en fonction dans un contexte difficile.

Son prédécesseur, Denis Perreault, a en effet claqué la porte il y a trois semaines et réintégré ses anciennes fonctions de directeur des services préhospitaliers, afin d'avoir les mains libres pour combattre la volonté des médecins d'Urgences Santé qui souhaitent augmenter leur présence sur le terrain.

Les médecins, eux, accusent M. Perreault de pratiquer la désinformation et de créer de toutes pièces un conflit entre eux et les ambulanciers.

Joint au téléphone, M. Giroux a refusé de commenter le litige. « Je rencontre le comité de direction d'Urgences Santé demain (aujourd'hui), je dois d'abord prendre connaissance de la problématique », a-t-il dit, ajoutant que les accrochages sont inévitables dans une grande corporation comme Urgences Santé. « Il faut juste s'asseoir et en discuter », commente-t-il.

Le nouveau PDG a une longue feuille de route en matière de services d'urgence. En Montérégie, il supervisait les activités de 13 compagnies d'ambulances et de près de 90 véhicules. Responsable du dossier préhospitalier à la Conférence des régions régionales de la santé, il a aussi siégé sur le comité patronal de négociation dans le secteur ambulancier en 1996, tout comme cette année. Depuis deux ans, il a également exercé à trois reprises l'intérim à la direction générale de la région de la Montérégie.

« J'aime relever de grands défis et je vais essayer de continuer dans cette tendance-là à Urgences Santé », a dit M. Giroux, qui estime que la corporation peut encore s'améliorer, elle qui a fait l'objet de critiques du Vérificateur général l'an dernier au sujet du taux de survie de ses patients.

Soulignant que la Montérégie a été la première région du Québec à confier l'utilisation de défibrillateurs à des techniciens ambulanciers, M. Giroux s'est dit favorable à l'amélioration de la formation de ces derniers, un enjeu depuis plusieurs années à Urgences Santé.

La maison dans l'hôpital

Un espoir pour les schizophrènes graves

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Malgré les vagues successives de désinstitutionnalisation qui ont déferlé sur le milieu psychiatrique depuis 20 ans, certains patients ont toujours été considérés trop lourdement atteints pour échapper à l'hébergement institutionnel.

Un projet ayant pris son essor en juillet à l'hôpital Douglas, à Verdun, vient toutefois insuffler un peu d'espoir pour certains patients souffrant de schizophrénie grave ou de troubles bipolaires.

L'Unité-dans-une-maison — c'est le nom du projet — permet à huit patients à la fois de vivre dans une maison spécialement aménagée sur le vaste terrain de l'hôpital, où ils peuvent progressivement s'habituer à la vie « hors les murs », sous la supervision constante mais discrète d'une équipe d'infirmières, d'infirmières-auxiliaires, de techniciens en réadaptation et de préposés aux bénéficiaires.

La maison, agréablement meublée et décorée grâce à l'aide financière de la Fondation Gustav-Levinschi et des auxiliaires bénévoles de Douglas, ne ressemble en rien à un hôpi-

tal, même si elle en fait techniquement partie. Elle compte huit chambres individuelles, plusieurs salons, une salle à manger et deux cuisines, dont une à l'usage exclusif des résidents.

Avant leur transfert dans l'Unité-dans-une-maison, les patients avaient tous passé de 10 à 15 ans en institution psychiatrique. « Avant, l'idée était que le traitement équivalait à l'hébergement. On traitait les gens en les gardant à l'hôpital. Mais en réalité, c'était pire : les gens s'habituèrent à être dans une position très dépendante », explique le psychiatre David Bloom, chef du programme des troubles graves et persistants.

Les patients qui vivent dans l'Unité-dans-une-maison ne pouvaient toutefois pas être placés sans transition dans une « ressource » plus légère. « Ils n'étaient pas acceptables pour une famille d'accueil parce qu'ils avaient des comportements dérangeants, comme de répondre en criant aux "voix" qui leur parlent ou de fumer sans arrêt », souligne Carol Mahoney, responsable clinique-administrative de la division des services ultraspécialisés pour adultes.

À son arrivée dans la maison, chaque nouveau résident fait l'objet d'une évaluation cognitive et sociale qui permet d'établir un plan d'intervention individualisé. L'objectif est

d'amener les patients à développer des habiletés qui leur permettront éventuellement d'être redirigés vers une famille d'accueil et de réintégrer un peu plus la société. Un travailleur social, une enseignante et une ergothérapeute travaillent avec eux à cette fin. Même si la maison a ouvert ses portes il y a quatre mois à peine, un résident a déjà été transféré.

Selon Carol Mahoney, les résidents cohabitent sans anicroche. « La cohésion est très bonne, dit-elle. Il n'y a pas de conflit, pas de chicane. Ils s'entendent très bien ensemble et il n'y a pas de problème d'intimité. »

Selon le Dr Bloom, les nouvelles classes de médicaments antipsychotiques élaborées depuis le début des années 90 (clozapine, rispéridone, olanzapine, quetiapine) aident beaucoup à traiter ces « oubliés du système ». En plus d'être plus efficaces contre les symptômes classiques de la schizophrénie (hallucinations, délire, troubles de la pensée, incohérence), ils combattent aussi le manque d'énergie, de concentration et de motivation, problèmes auxquels on ne trouvait auparavant pas de solution. « Sans médication, vous ne ferez pas grand chose, dit-il. Mais quand la médication est adéquate, les intervenants psychosociaux peuvent se déchaîner. »

Un élève du secondaire sur trois fume

Les adolescents se procurent des cigarettes avec une étonnante facilité

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Malgré les campagnes de publicité et les mesures dissuasives de la loi antitabac, la proportion de jeunes fumeurs demeure obstinément stable. Globalement, le tiers des adolescents québécois fume : entre la première et la cinquième secondaire, la proportion de jeunes fumeurs triple.

Une enquête de l'Institut de la statistique, effectuée auprès de 4200 élèves du secondaire, montre que le ministère de la Santé a encore fort à faire pour décourager les jeunes de têter de la cigarette. Quelque 31 % des jeunes fument : 20 % le font régulièrement, 11 % occasionnellement. Et le portrait est encore plus sombre chez les filles. Près du quart des adolescentes fument régulièrement, contre 17 % des garçons.

À cause d'une nouvelle méthodologie plus poussée, il est difficile de comparer ces chiffres à ceux d'études précédentes, explique Richard Massé, sous-ministre adjoint à la Santé, mais grosso modo, la proportion de

jeunes fumeurs est tout ce qu'il y a de plus « stable », constate-t-il.

L'étude de l'ISQ démontre éloquentement que le secondaire est la période par excellence d'initiation à la cigarette puisque seulement 10 % des jeunes de première secondaire fument régulièrement, contre 29 % en cinquième secondaire. Et les chiffres sont parfois étonnants : en première secondaire, 35 % des jeunes ont fumé une cigarette au complet alors qu'en cinquième secondaire, le portrait est totalement inversé. Seulement 34 % des élèves n'ont jamais fumé une cigarette au complet.

Les jeunes commencent de plus en plus tôt à fumer, à tel point que l'ISQ se demande s'il ne devrait pas élargir son échantillon aux jeunes de 10 et 11 ans dans une étude ultérieure. L'âge moyen de la première cigarette complète, tant chez les filles que chez les garçons, est de 12 ans (première secondaire), mais 10 % des adolescents ont commencé à fumer dans les cours d'école du primaire.

Mais le plus inquiétant pour le gouverne-

ment, c'est la facilité avec laquelle les jeunes continuent de se procurer des cigarettes, et ce malgré l'interdiction de la vente au mineurs édictée dans la loi. Près de la moitié des jeunes qui fument régulièrement se procurent leurs cigarettes eux-mêmes, dans les dépanneurs, sans qu'on leur pose la moindre question sur leur âge. Plus des deux tiers des adolescents aussi jeunes que 12 ou 13 ans disent ne s'être jamais ou rarement fait demander leur âge lorsqu'ils ont acheté des cigarettes.

« On ne va pas aller mettre une police à la porte de chaque dépanneur », plaide M. Massé. Et la nouvelle loi antitabac de Québec ne fera rien pour améliorer les contrôles : le gouvernement n'ajoutera que sept inspecteurs aux dix policiers du tabac mandatés par Ottawa pour faire respecter la loi fédérale. Au total, 17 personnes seront donc chargées de faire respecter l'interdiction de vente de tabac aux mineurs sur tout le territoire québécois. Malgré cette force de frappe pour le moins minime, le ministre délégué à la Santé, Gilles Baril, continue de clamer, sans

rire, que ce sera « tolérance zéro » pour les commerces qui vendent des cigarettes aux mineurs.

Que faire pour décourager les jeunes de fumer ? Difficile à dire, puisque l'étude de l'ISQ montre bien que les adolescents sont parfaitement conscients des risques qu'ils courent en consommant du tabac. Près de 90 % des élèves déclarent que la cigarette est mauvaise pour leur santé et celle des non-fumeurs. Près des trois quarts des fumeurs réguliers ont d'ailleurs essayé d'arrêter de fumer au cours de l'année qui précèdeait l'enquête. Mais 77 % d'entre eux ont échoué, et recommencé à fumer.

Québec envisage-t-il des campagnes de publicité à l'américaine, faites par et pour les jeunes ? Une approche intéressante, se borne à indiquer le ministre Baril. La critique de l'opposition, Russell Williams, souligne de son côté que le gouvernement ne consacre, bon an mal an, que trois millions aux campagnes de publicité antitabac. « C'est moins de un pour cent des taxes reçues sur le tabac. C'est inacceptable », dit-il.

Île de Montréal

Ça chauffe au RCM

HUGO DUMAS

La dissidence gronde de plus en plus fort au Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Même la conseillère du district Laurier et membre du caucus, Hélène Jolicoeur, y a ajouté sa voix, hier soir, en marge du conseil général du parti.

« Il faut recentrer le parti, aller voir les militants dans les districts, travailler avec les citoyens préoccupés et non faire un show médiatique à l'hôtel de ville, a soutenu M^{me} Jolicoeur. Nous n'allons pas aller chercher les militants à coups de déclarations dans les journaux. »

L'organisation du RCM s'est effondrée et la conseillère municipale de Laurier affirme que son parti est complètement déconnecté de sa base militante populaire. « Après l'élection, nous ne sommes pas allés dans les districts et nous n'avons pas travaillé avec les gens prêts à reconstruire le parti. Nous sommes contents d'un spectacle parlementaire, dit-elle. Ce ne sont pas des attaques personnelles, car tout ça est fait dans le but d'assurer la survie du RCM. »

La semaine dernière, six militants du RCM, dont deux membres du comité exécutif du parti, ont dénoncé le culte de personnalité entretenu, selon eux, par leur chef Michel Prescott. Trois autres personnes, dont M^{me} Jolicoeur, viennent de gonfler les rangs des contestataires.

« M. Prescott semble très peu se préoccuper du programme. Il travaille en vase clos », raconte Laurent Spiriti, un dissident.

Le conseil général d'hier soir a débuté dans le tumulte alors que certains membres du RCM ont tenté de faire sortir les journalistes de la salle de la rue Gifford, en invoquant le huis-clos. Les débats sont cependant demeurés très calmes par la suite.

Dans son discours, Michel Prescott a martelé que ses troupes devaient être solidaires afin d'inciter les Montréalais à faire de la politique avec eux. « Il faut que nous soyons rassembleurs, dit le chef de l'opposition à l'hôtel de ville. Tendons la main à ceux et celles qui veulent participer aux efforts de changement. Invitons ceux et celles qui adhèrent à nos principes et nos valeurs. »

En fin de soirée, les neuf dissidents ont présenté le programme d'urgence qu'ils ont concocté pour le RCM. Le court document propose notamment de donner priorité aux questions sociales, de renouveler les formes d'organisation du parti, de tenir des réunions plus fréquentes et d'améliorer la représentation publique du parti. Il était toujours débattu au moment d'aller sous presse.

« Je ne veux pas la tête de M. Prescott, mais je veux qu'il tienne compte du programme du parti », explique un autre dissident, Roger Rashi.

Les sociétés de développement commercial inutiles et coûteuses selon les commerçants

La majorité d'entre eux ne participent jamais ou rarement aux activités promotionnelles

ANDRÉ NOËL

Les commerçants qui ont pignon sur rue dans les villes québécoises tiennent en piètre estime les sociétés de développement commercial auxquelles ils doivent verser des cotisations, indique un sondage interne fait par le gouvernement.

Il y a plus de 15 ans, le gouvernement conférait aux municipalités le pouvoir de créer des sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales, les fameuses SIDAC qui sont devenues depuis les SDC. Elles doivent faire la promotion des artères afin de concurrencer les centres commerciaux de la banlieue.

L'année dernière, on en comptait 31, regroupant 5275 commerçants. Ces derniers sont obligés de contribuer à leur financement. Une cotisation qui peut s'élever à plusieurs milliers de dollars et qui s'ajoute aux taxes municipales. Or, la majorité des commerçants (64 %) ne participent jamais, ou rarement, aux activités promotionnelles. Et parmi ceux qui participent, la majorité (55 %) estiment que ces activités de promotion ne contribuent pas du tout, ou peu, à l'augmentation de leur chiffre d'affaires, ajoute le sondage réalisé par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Seulement une minorité de commerçants estiment que la présence d'une SDC dans leur rue contribue à l'apparence extérieure des commerces (44 %), à leur aménagement intérieur (21 %), à la disponibilité des places de stationnement (42 %), à la circulation automobile (26 %), à l'achalandage et l'animation du district (38 %). Seule une faible majorité croit que la SDC contribue à l'aménagement de leur rue (52 %).

La satisfaction est encore pire dans certaines rues de Montréal, où on compte huit SDC. À la Plaza Saint-Hubert, par exemple, seulement 4 % des commerçants croient que la SDC contribue beaucoup à l'achalandage et à l'animation du district. Le sondage portant sur la SDC de l'avenue du Mont-Royal note les commentaires suivants des commerçants : « abolition de la SDC car inutile et coûteuse », « contre l'adhésion obligatoire », « les activités nuisent aux profes-

sionnels », « la fermeture des rues (pour les ventes de trottoir) nuit aux affaires », etc.

« Les commerçants et autres contribuables estiment que les SDC ne sont là que pour lever des taxes déguisées », constate Marvin Rotrand, un conseiller municipal de l'opposition, à Montréal, qui a obtenu les sondages par le biais de la Loi d'accès à l'information.

« Les services offerts par les SDC sont peu utilisés. Les membres des SDC ne participent pas aux assemblées générales. Les professionnels fuient les rues commerciales pour éviter de payer la contribution. Bref, l'expérience est un échec. Le sondage apporte de l'eau au moulin de ceux qui s'opposent à la création de nouvelles SDC. »

Plusieurs commerçants s'opposent ainsi à la création d'une SDC sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal. Ils iront signer le registre d'opposition mardi prochain. Si 50 % des quelque 570

commerçants s'y opposent, le projet sera abandonné.

Les cotisations obligatoires aux SDC varient de 3,95 % par 100 \$ de la valeur locative d'un commerce à 7,43 %. M^{me} Claire Roy affirme ainsi que son cabinet d'avocats, situé au troisième étage d'un immeuble rue Saint-Hubert, doit verser 1708 \$ par année à la SDC. « Nous pensons déménager », dit-elle.

À la Plaza Saint-Hubert, seulement 4% des commerçants croient que la SDC contribue beaucoup à l'achalandage et à l'animation du district.

Le complexe Ex-Centris pourrait être obligé de verser une cotisation annuelle de 18 000 \$ si le projet de SDC Saint-Laurent voit le jour.

Mais Gordon Bernstein, qui possède plusieurs immeubles sur le boulevard, soutient que les SDC jouent un rôle indispensable.

« Nous devons mettre nos ressources en commun pour embaucher des gens qui feront la promotion de la rue, organiser des colloques, développer l'industrie du multimédia chez nous plutôt que dans le Vieux-Montréal », dit-il.

Bourque répond au maire Leduc de LaSalle

« S'il m'accuse c'est parce qu'il est frustré par sa courte victoire de dimanche »

MICHÈLE OUMET

Pierre Bourque affirme qu'il ne s'est jamais mêlé des élections à LaSalle.

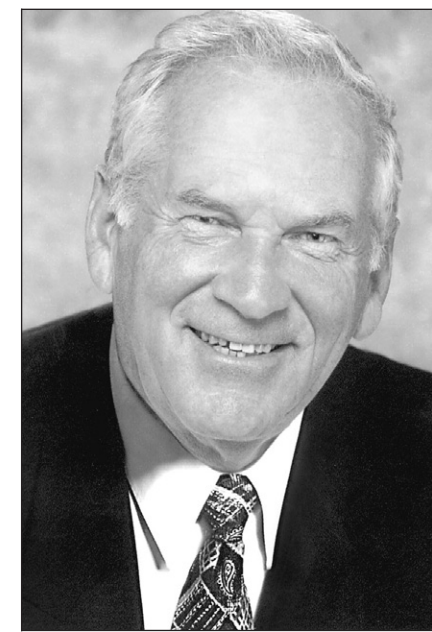
« Si le maire Leduc m'accuse d'avoir mis mon organisation électorale au service de son adversaire, c'est parce qu'il est frustré par sa courte victoire de dimanche », a dit M. Bourque.

Réélu avec une mince majorité de 41 voix, Michel Leduc a accusé le maire Bourque et son parti, Vision Montréal, d'avoir épaulé son opposant, Robert Corder, afin de se débarrasser d'un farouche adversaire au projet d'« une île, une ville ».

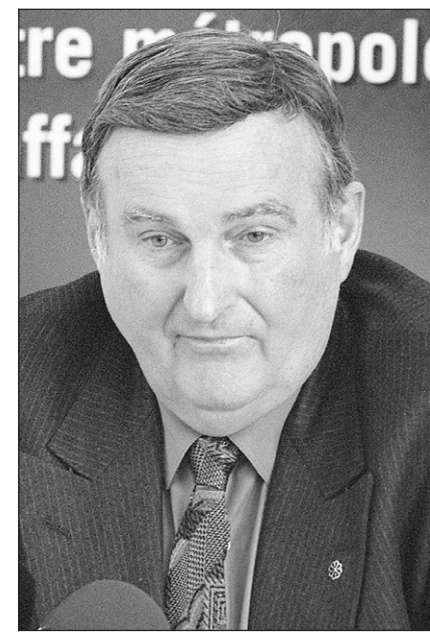
« J'ai acquis la certitude que Vision Montréal, à l'aide de spécialistes en communication et de spécialistes en élections, ont été omniprésents à LaSalle pour supporter la campagne de Bob Corder », a déclaré Michel Leduc à La Presse mardi.

Pendant que l'organisateur de M. Corder, Francis Hooper, le directeur général d'Équipe Bourque/Vision Montréal, André Bourque, et le maire de Montréal n'iaient, Michel Leduc se terrait dans son bureau et refusait de répondre aux questions des journalistes.

« M. Leduc maintient ses déclarations, mais il ne veut pas com-



Michel Leduc



Pierre Bourque

menter davantage, a expliqué sa secrétaire, Johanne Dubois. Il veut protéger ses sources et il refuse de donner des noms. »

Son organisateur, Pierre-Paul Leduc, son frère, était à l'extérieur de la ville, et son chef de cabinet, Pierre Guérin, s'est contenté de répéter les paroles de M^{me} Dubois.

Croisé hier soir lors de l'adop-

tion du budget, M. Leduc a accepté de desserrer les dents. « Je suis sûr de mon coup ! Je maintiens ce que j'ai dit ! »

L'organisateur de Robert Corder, Francis Hooper, a tout nié. « Ils me font rigoler d'aplomb », a-t-il dit.

M. Hooper s'est impliqué dans la campagne de M. Corder un mois

avant la date du scrutin. C'est un vieil ami qu'il fréquentait à l'époque où il militait dans le Parti conservateur, Michel Baron, qui l'a appelé à l'aide. « Quand je suis arrivé, a raconté M. Hooper, la campagne de Corder était très désorganisée. »

M. Hooper a changé le slogan, refait les pancartes et axé la campagne sur le chef. Il a amené avec lui une petite équipe, tous des anciens de Nouveau Montréal, le parti de Jacques Duchesneau, adversaire de Pierre Bourque lors des élections de novembre 1998. M. Hooper jure qu'il n'y avait personne de Vision Montréal. « Ce sont mes anciens adversaires et je me suis battu contre eux pendant des années. » Avant de travailler pour Nouveau Montréal, M. Hooper a été l'organisateur du RCM.

« Trois ou quatre jours avant le scrutin, dit-il, j'ai su qu'il y avait des rumeurs et qu'on prétendait que Bourque était en arrière de notre campagne. J'ai laissé aller. Je trouvais que ça n'avait pas de bon sens. »

Le directeur général de Vision Montréal et frère du maire Bourque, André Bourque, a également nié toute participation à la campagne à LaSalle. « Personne ici ne s'en est mêlé, a-t-il affirmé. Je ne me suis occupé d'aucune campagne électorale. Je ne comprends pas pourquoi Leduc part là-dessus. »

EN BREF

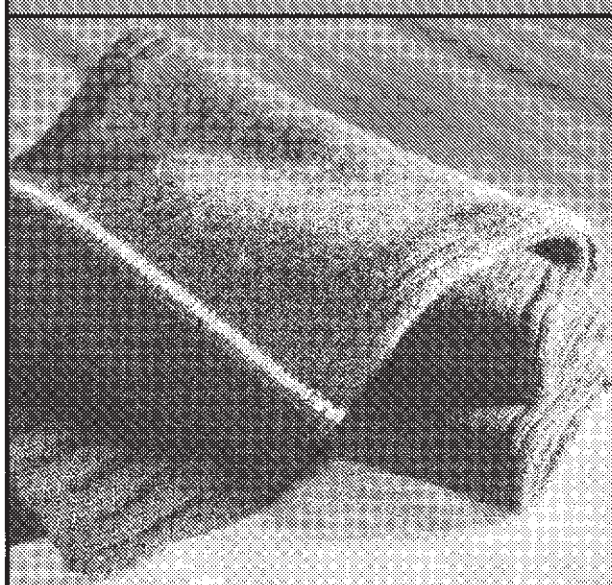
Contrat de recherche

Le Centre universitaire de santé McGill fait savoir que la clinique de la tuberculose de l'Institut thoracique de Montréal a été choisie pour l'un des treize centres de santé à travers l'Amérique du Nord pour poursuivre des essais cliniques sur la tuberculose. Financé par le Center of Disease Control des États-Unis, l'Institut thoracique bénéficie d'un contrat de dix ans d'une valeur globale de 2,7 millions de dollars.

STCUM et père Noël


Des modifications seront apportées au parcours de plusieurs lignes d'autobus à l'occasion des deux défilés du père Noël qui se tiendront demain soir et samedi. Rue Ontario, demain, le parcours des lignes suivantes sera modifié entre 18 h 30 et 22 h : 29-Rachel, 85-Hochelaga, 97-Mont-Royal, 125-Ontario et 139-Pie-IX. Rue Sainte-Catherine, samedi, il n'y aura pas de service sur la ligne 15-Sainte-Catherine entre 9 h et 14 h 30. Par ailleurs, les parcours des lignes suivantes seront modifiés aux heures indiquées. De 8 h à 13 h : 63-Girouard, 90-Saint-Jacques, 104-Cavendish, 108-Bannantyne, 138-Notre-Dame-de-Grâce, 144-av. des Pins, 150-René-Lévesque. De 10 h à 14 h : 57-Pointe-Saint-Charles, 61-Wellington, 66-The Boulevard, 80-avenue du Parc, 107-Verdun, 129-Côte-Sainte-Catherine, 165-Côte-des-Neiges, 166-Queen Mary, 168-Cité-du-Havre. De 12 h à 14 h 30 : 55-Saint-Laurent.

LE TRENTE ET UN



Le foulard blocs couleurs 19.⁹⁹

De notre collection pure laine shetland exclusive au 31 pour homme, un style original mariant les coloris de charbon, écreu et marine en blocs coordonnés. Bord côtelé. Rég. 25.00*



la maison

simons

Le blouson cuir aviateur 499.⁹⁵

Un authentique ! Cuir robuste et patiné, col amovible en mouton frisé, taille à surpiqures extensibles, grandes poches plaquées à rabat, soufflet aux épaules arrière. Chocolat foncé. 38 à 46. Rég. 595.00* Pantalon cargo exclusif 49.95

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Le jour du Souvenir

Une couronne de 93\$

Louise Richard veut qu'on se souvienne des victimes canadiennes de la guerre du Golfe



Paul Roy

Louise Richard, une femme de 38 ans qui se décrit comme « chauve et malade de la tête aux pieds », s'est achetée une couronne de fleurs. Elle l'a payée 93 \$. Ce matin, à la suite d'un cortège d'associations de vétérans des deux grandes guerres, l'ex-militaire, fille d'un général aujourd'hui décédé, ira la déposer au Monument aux morts de la guerre, sur la Colline parlementaire d'Ottawa.

Des milliers de soldats canadiens, américains et britanniques sont revenus malades du golfe Persique.

« Je serai là à 10 h, a-t-elle précisé, je porterai mon béret des Forces armées canadiennes et ma médaille de la guerre du Golfe. »

Le 11 novembre est le jour du Souvenir. En déposant sa couronne, M^{me} Richard se souviendra du 24 janvier 1991. Infirmière, capitaine des Forces armées, elle était montée à bord d'un Hercules à la base militaire de Trenton. « On était huit membres du personnel médical, on transportait aussi un camion de deux tonnes et demie et une roulotte. On s'en allait en Arabie Saoudite, un vol de 34 heures et de quatre escales. »

— Comment vous sentiez-vous : nerveuse, fébrile ?

— Pleine d'appréhension, je m'en allais vers la guerre, vers l'inconnu. Mais surtout malade, grippe, j'avais froid, j'avais chaud, j'avais mal. On avait reçu plusieurs vaccins, pilules et piqûres, beaucoup trop dans un laps de temps beaucoup trop court, sans respecter les protocoles.

— Quel genre de vaccins ?

— Méningite, fièvre typhoïde, choléra, Hépatite B... Et à mon arrivée à Al Jubayl, on m'a immunisée contre une série d'agents chimiques comme l'anthrax et les toxines de la peste et du botulisme. Je devais aussi prendre aux huit heures une pilule contre les effets des gaz nerveux. D'autres produits, connus et inconnus, se sont ajoutés à ce cocktail.

Elle n'était pas la seule à se sentir mal. « Une autre infirmière a pleuré durant 30 des 34 heures du vol ! »

M^{me} Richard, qui avait alors 29 ans, restera deux mois dans le golfe Persique — en tout, 4300 soldats canadiens y séjourneront. « Deux mois à respirer les émanations de 800 puits de pétrole qui brûlaient continuellement et à soigner des prisonniers de guerre irakiens infestés de parasites et de produits chimiques. »

Elle souffrira d'asthme, de toux chronique, de maux de tête, de saignements, d'incontinence, de diarrhée... Elle rentrera au Canada à la fin de la guerre, le 19 mars.

« Brian Mulroney (alors premier ministre) était là pour nous accueillir. On nous a donné une mé-

daille. » Son état, au lieu de s'améliorer, s'est détérioré. « J'ai souffert d'asthme, d'anémie, de douleurs musculaires, de maux de tête, de pertes de mémoire, de problèmes intestinaux... J'avais attrapé la tuberculose, j'ai dû subir une hystérectomie complète et j'ai perdu mes cheveux. »

En 1996, on l'a mise à la porte. Elle aura droit à « une très petite pension ».

— Combien ?

— Je ne veux pas le dire. C'est pour l'asthme que je l'ai eue, c'est tout ce qu'ils ont reconnu.

— Et avant de partir à la guerre, vous étiez en santé ?

— Ils avaient choisi les meilleurs, on avait été *screenés* de la tête aux pieds. »

Des milliers d'autres soldats canadiens, américains et britanniques sont revenus malades du golfe Persique. On a évoqué un « syndrome de la guerre du Golfe », on a parlé d'agents chimiques... Des études furent effectuées, dont certaines ont conclu que les personnes prétendant en souffrir seraient plutôt victimes du stress associé à la guerre, à toute guerre.

« Le stress est certainement un facteur, admet Louise Richard. Mais il y a autre chose. Et pour le démontrer, on a besoin de médecins et de spécialistes qui nous prennent au sérieux. »

Dans cette affaire, le gouvernement a l'avantage, affirme-t-elle. « Nous, on est éparpillés à la grandeur du pays. Et on est tous cassés, on n'a pas une cenne. »

C'est pour cette raison, explique-t-elle, qu'elle ira déposer sa couronne de fleurs ce matin. « Je veux montrer qu'on existe, qu'on est là, et que la guerre du Golfe, c'est une guerre qu'on ne peut pas oublier. »



PHOTO PC

Louise Richard veut qu'on se souvienne des victimes de la guerre du Golfe.

Les débuts du royal 22^e Régiment

NDLR - Cette année, le Royal 22^e Régiment célèbre son 85^e anniversaire. À cette occasion, l'historien militaire Serge Bernier signe, chez Art Global, un ouvrage qui évoque autant la ferveur de l'humble soldat que celle de ses chefs. La Presse, qui appuya la création du 22^e Régiment, publie un extrait de cette riche histoire militaire.

Une guerre européenne couvait depuis des années lorsque l'héritier du trône de l'empire austro-hongrois est assassiné à Sarajevo, le 28 juin 1914.

Un mois plus tard, jour pour jour, l'Autriche et la Serbie s'affrontent. Entre le 28 juillet et le 4 août, deux camps se forment. D'un côté, celui des « empires centraux », austro-hongrois et allemand auxquels se joindra l'empire ottoman, en 1915.

De l'autre, les « alliés », incluant la Serbie, la Russie, la France, la Belgique et la Grande-Bretagne auxquels s'adjoindront l'Italie, en 1916, et les États-Unis, en 1917. Les systèmes d'alliance qui depuis 1815 étaient parvenus à contenir révolutions et guerres en Europe, ont joué, en 1914, le rôle d'accélérateur du brasier.

La conflagration s'étendra jusqu'aux confins des empires impliqués. Mais les principaux combats se dérouleront en Europe continentale et au Moyen-Orient.

Les colonies de l'Empire britannique n'ont qu'une voix en affaires étrangères, celle de Londres. Le 4 août 1914, lorsque l'Angleterre déclare la guerre, le Canada est automatiquement entraîné dans son sillon. Il est cependant le seul juge du type de contribution qu'il fournira. La décision est rapidement prise et le pays participera de façon financière, économique, industrielle, politique et humaine à cette Grande Guerre, comme on en viendra à qualifier celle qui se déroulera entre la fin de juillet 1914 et le 11 novembre 1918. Du côté militaire, la mobilisation a d'ailleurs débuté dès le 1^{er} août : le 10, la Loi de la Milice est sanctionnée, ce qui permet au gouvernement de faire servir un contingent hors du Canada.(...)

La mobilisation

En 1914, le Canada est mal préparé à la terrible épreuve qui l'attend. Le pays est parvenu à une certaine maturité politique, mais il devra inventer sociologiquement, financièrement, économiquement et militairement son engagement dans la Première Guerre mondiale.

Le ministre responsable de la Défense et de la Milice est Sam Hughes. Ce personnage incarne très bien l'esprit de l'époque, fait d'un nationalisme canadien en lente progression, fortement mêlé d'un puissant sentiment d'appartenance à l'Empire britannique.(...)

Sam Hughes, un conservateur élu dans les années 1880, s'était fait remarquer dans l'opposition par ses interventions auprès des responsables du ministère ou par ses attaques à outrance contre eux jusqu'à ce qu'il prenne leur place en 1911. En 1914, il met de côté les plans de mobilisation qui étaient axés sur le recrutement de volontaires par des unités existantes qui auraient été mobilisées. À ce principe il substitue celui du recrutement direct de volontaires partout au pays, qui seront envoyés dans un grand camp d'instruction — ce sera celui de Valcar-



PHOTO THÉQUE, La Presse

Il y a dix ans, le Royal 22^e Régiment célébrait son 75^{ème} anniversaire. À cette occasion, les 100 membres de la garde d'honneur du Régiment ont défilé dans les rues du Vieux-Montréal.

tier qu'il crée pour l'occasion — où on les redistribuera dans de toutes nouvelles unités numérotées, sans traditions et sans enracinement local.(...)

La création du 22^e Bataillon canadien-français

En septembre 1914, le premier contingent canadien — la 1^{re} Division — a fait son plein. On songe ouvertement à un deuxième contingent que l'on commencera à recruter à compter du 6 octobre, le jour même où on en fait l'offre à l'Angleterre qui ne l'acceptera formellement que le 31 octobre.

Le gouvernement canadien a déjà autorisé la mise sur pied de bataillons irlandais et écossais numérotés, déviant ainsi de sa volonté initiale mais respectant en cela la tradition militaire britannique. En reconnaissant que le facteur racial, comme on disait à l'époque, ait pu jouer un rôle motivant dans le recrutement, il a ouvert la porte à ceux qui travaillaient déjà à la formation d'un bataillon de langue française.

À cet égard, on retrace dans le journal *La Presse* (10 septembre 1914) la volonté d'une partie de l'élite francophone de bâtir une unité canadienne-française. Le quotidien



PHOTO THÉQUE, La Presse

Quelque part en France. La tombe du soldat A. Gratton, du 22^e bataillon, mort au champ d'honneur, le 6 mai 1917.

montréalais, sous la direction de son propriétaire, Trefflé Berthiaume, et de son gérant de la rédaction, Lorenzo Prince, sera à la base d'un mouvement d'appui à la création de ce bataillon. Peu à peu, des Canadiens français de différentes allégeances politiques feront front commun à ce sujet.

Au cœur de cette action concertée on retrouve Arthur Mignaut. Ce médecin du Parti conservateur, devenu un riche homme d'affaires, est également officier dans la milice, servant à Montréal dans le 65^e Régiment. Mignaut est prêt à avancer 50 000 dollars en vue de ce bataillon de volontaires canadiens-français.

Dans le climat qui prévalait quelques semaines après le début de la mobilisation, l'idée trouve assez facilement preneur. Lorsqu'une délégation canadienne-française — incluant aussi bien sir Wilfrid Laurier, chef libéral de l'opposition officielle à Ottawa, que Louis-Philippe Pelletier, ministre conservateur des Postes — rencontre le premier ministre Robert Laid Borden, le 28 septembre, c'est pour se faire confirmer l'évidence, à savoir qu'un bataillon canadien-français verra le jour.

Hughes, présent à cette réunion, semble dès lors enthousiasmé par l'idée puisque, le 7 octobre suivant, il évoque la possibilité d'une éventuelle brigade francophone au combat, ce qui ne se produira pas.

Le 15 octobre, le gouvernement autorise officiellement la formation d'un bataillon d'infanterie francophone. Le soir même, au parc Sohmer à Montréal, une grande assemblée est tenue afin de mousser le recrutement du « Royal canadien-français », comme on appelait le futur bataillon.

Le 18, l'ordre est donné aux différents districts de recruter certaines unités. Les districts 4 (Montréal) et 5 (Québec) se voient chargés de lever les 22^e, 23^e et 24^e Bataillons. Deux jours plus tard, on désigne le 22^e Bataillon comme celui réservé aux Canadiens français.

Entre le 28 septembre, date à laquelle Borden a donné l'assurance qu'il y aurait un bataillon canadien-français, et le 20 octobre, moment où on commence officiellement à recruter les membres, beaucoup de travail a été accompli.

Dès septembre, plusieurs hommes et officiers ont fait connaître leur désir de servir dans un bataillon francophone. Le 5 octobre, le sous-ministre de la Milice et de la Défense, Eugène Fiset, ancien combattant de la guerre d'Afrique du Sud, le major général W.G. Gwatkin, chef de l'état-major général, Arthur Mignaut et deux officiers de la Milice non permanente volontaires pour servir dans l'éventuel bataillon se rassemblent à Ottawa pour discuter de la désignation de son commandant. Ces hommes sont aussitôt confrontés au résultat du laisser-aller qui marque la vie militaire canadienne depuis bientôt 50 ans.(...)

Après avoir évalué les dossiers de plusieurs candidats, le colonel Frédéric Mondelet Gaudet est choisi pour diriger le 22^e Bataillon qui fera donc ses premiers pas sous la conduite d'un artilleur : nous aurons quelques occasions de constater que l'artillerie canadienne a joué un rôle important dans les premières années d'existence du 22^e Bataillon (...)

Extraits de l'ouvrage *Le Royal 22^e Régiment 1914-1999*, publié chez ART Global

La pilule après la relation maintenant en pharmacie

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

Une pilule qui peut empêcher la grossesse, après une relation sexuelle sans contraceptif, a été approuvée récemment par Santé Canada et est maintenant en vente en pharmacie.

La pilule Preven, qui est différente de la pilule abortive RU486, est disponible sur ordonnance au coût de 30 \$ l'emballage.

Elle n'est pas encore remboursée par le régime québécois d'assurance-médicaments, mais ses promoteurs espèrent qu'elle le sera bientôt, puisqu'elle est approuvée par Santé Canada.

Preven diffère de la pilule abortive, en ce qu'elle ne pourra pas provoquer d'avortement si la femme est déjà enceinte d'une relation sexuelle précédente. Preven inhibe ou retarde l'ovulation.

Cependant, si l'ovulation a déjà eu lieu et qu'un ovule de la femme a déjà été fécondé par un spermatozoïde, mais depuis relativement peu de temps, Preven pourra empêcher la grossesse, parce qu'elle rend l'endomètre (la paroi de l'utérus) inapte à recevoir cet ovule fécondé.

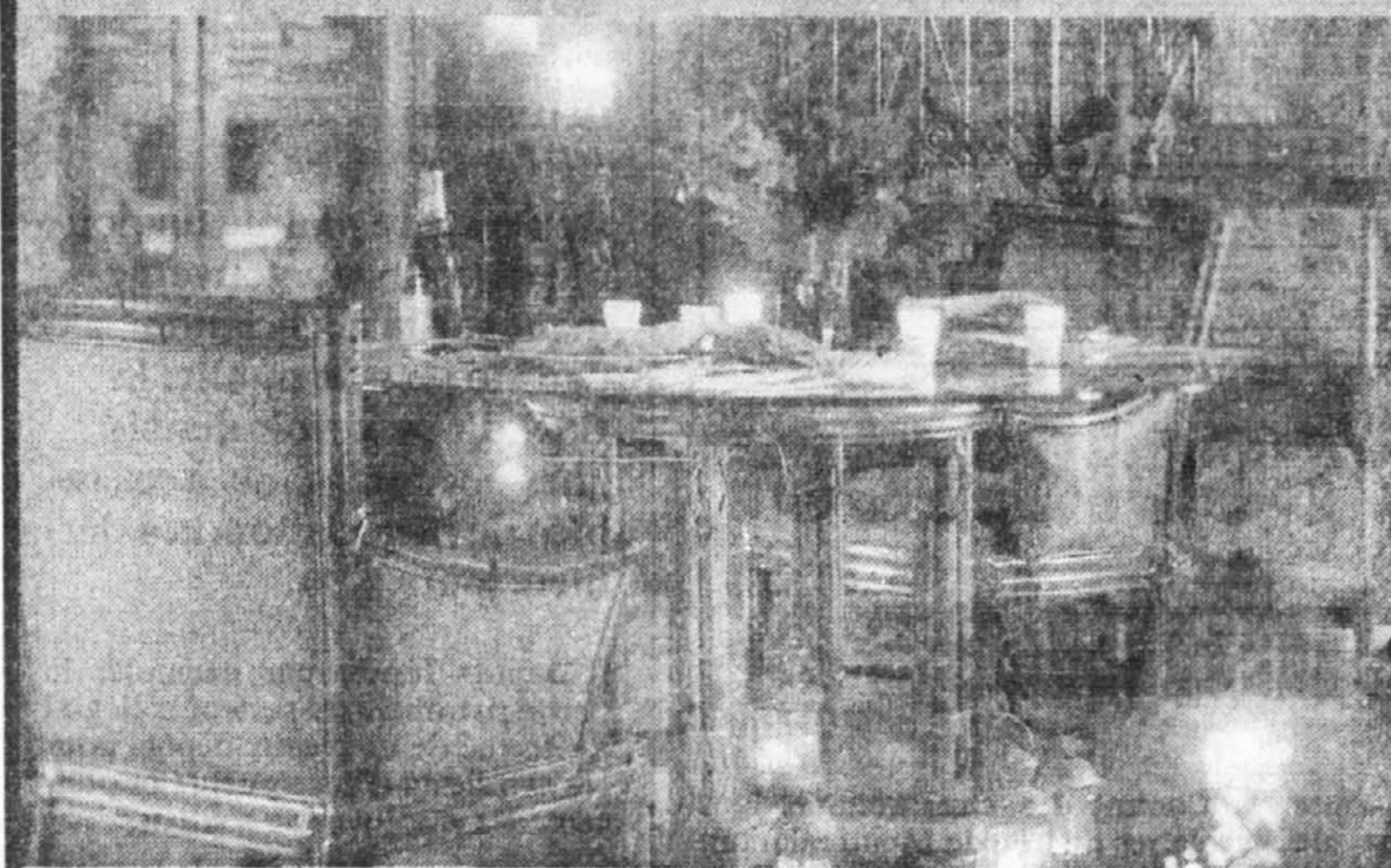
Preven agit un peu comme un stérilet, sur l'endomètre, empêchant l'ovule de s'accrocher à la paroi.

C'est cette différente façon d'agir qui permet au fabricant de dire que Preven n'est pas une pilule abortive, contrairement au RU486. « Ça ne fait pas avorter une grossesse en cours et ça n'a aucun effet sur le fœtus. Ce n'est pas une pilule abortive, c'est important d'être clair là-dessus », précisait le Dr Diane Francoeur, obstétricienne-gynécologue à l'Hôpital Sainte-Justine, en conférence de presse hier à Montréal. Le fabricant insiste sur cette distinction face à la pilule abortive, parce que les groupes pro-vie ont toujours rejeté la RU486, y voyant un avortement déguisé.

Preven a un taux d'efficacité de 98 % lorsque pris dans les 72 heures suivant une relation sexuelle sans contraception ou lorsque la contraception a posé un problème.

Chaque année, 180 000 Canadiennes vivent une grossesse non planifiée. Un avortement a lieu toutes les cinq minutes au Canada.

L'événement Salle à Manger de Thomasville



Livraison garantie avant Noël si vous achetez avant le 14 Novembre
AUSSI
Panneau protecteur gratuit et traitement anti-taches gratuit à l'achat d'un ensemble de salle à manger !!*

30% ~ 35% ~ 40%


Vous choisissez votre rabais*

Pendant la Vente de Salle à Diner de Thomasville vous obtenez de 30 à 40 % de rabais et c'est vous qui choisissez!* Venez faire votre sélection parmi nos collections exclusives et obtenez la salle à manger de vos rêves et ce, avant Noël. Laissez votre esprit des fêtes s'exprimer et célébrez avec faste la venue du nouveau millénaire avec Thomasville.

Thomasville®
exclusivement chez **mobilia**

THOMASVILLE Montréal
(514) 737-0401,
5320 avenue Royalmount
(au coin de Décarie)
*détails en magasin






prêtons main-forte

(514) 288-1261

Merci aux amis de Centraide qui ont assumé les coûts de cette annonce.



Centraide
du Grand Montréal
LE DON DE CHANGER LES CHOSES

Une nouvelle Maison, ça se fête!

Au Centre Fairview Pointe-Claire.

Venez célébrer avec nous l'ouverture de notre nouveau magasin à Pointe-Claire.

La Maison IBM vous ouvre ses portes avec un nouveau look et un nouveau concept.

Profitez de nos offres spéciales d'ouverture et participez à la retransmission en direct de l'événement sur les ondes de CKMF les 11, 12 et 13 novembre.



pentium® III



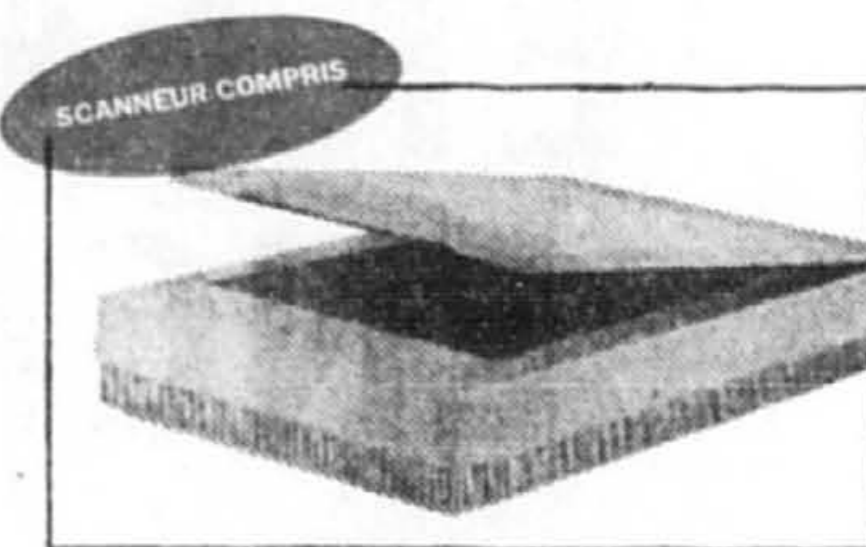
Prix réduit de 100 \$ les 11, 12, et 13 novembre seulement.

Écran 17 po' compris.

APTIVA^{MC} 58F

- Processeur Pentium^{MC} III d'Intel^{MC} de 500 MHz • Mémoire SDRAM de 128 Mo • Disque dur de 17 Go • DVD-ROM 6X
- Modem de 56 kbps • Scanner couleur IdeaScan
- Windows⁹⁸, Lotus^{SmartSuite} Millennium, logiciel Norton AntiVirus, Microsoft^{Internet Explorer}, Netscape Communicator • IBM ViaVoice édition de bureau • Quicken 99

Prix : 2 499 \$ après remise postale*



Offres spéciales d'ouverture, au Centre Fairview Pointe-Claire seulement.

Souris II évoluée IBM
Prix : 9,99 \$
Économisez 45 \$!
Quantité limitée

Système manche à balai CH Racing Wheel
Prix : 49,99 \$
Économisez 100 \$!
Quantité limitée

Kit manche à balai Suncom Strike Fighter
Prix : 49,99 \$
Économisez 120 \$!
Quantité limitée

Passer nous voir à l'un de nos trois magasins.



MONTRÉAL
(Centre Eaton)
705, rue Sainte-Catherine Ouest
Tél.: (514) 282-1671

LAVAL
1789, boul. Saint-Martin Ouest
Tél.: (450) 686-9266

**CENTRE FAIRVIEW
POINTE-CLAIRE**
6801, route Transcanadienne
Tél.: (514) 693-0661



Prix en vigueur du 11 au 13 novembre 1999. Jusqu'à épuisement des stocks. Frais d'expédition et de manutention en sus et non remboursables. Non disponibles avec des réductions sur quantité ou toute autre promotion. Ces offres ne peuvent être combinées à d'autres offres sur les mêmes produits. Les PC dans cette annonce sont livrés avec un système d'exploitation. Certains produits peuvent être légèrement différents de ceux qui sont illustrés ci-dessus. Certains produits sont disponibles en anglais seulement. *150 \$ en remises postales. Offre valable le 8 novembre et se termine le 30 janvier 2000. 1. La grandeur de l'image est mesurée en diagonale. Voir selon le modèle. 2. Visuel de lecture variable. La vitesse de lecture réelle varie et est souvent inférieure à la vitesse maximale promise. IBM et Aptiva sont des marques de commerce de IBM Corporation, 6500 North America Road, Armonk, NY 10504, USA. Microsoft, Internet Explorer, Netscape Communicator et IBM ViaVoice sont des marques de commerce de IBM Corporation. Lotus et SmartSuite sont des marques de commerce de Lotus Development Corporation. Tous les autres noms de produits ou marques appartiennent à leurs détenteurs respectifs. © IBM Corporation, 1999. Tous droits réservés.

Revenus des commissions scolaires de 1989-1990 à 1999-2000 (en millions de dollars)

Exercices financiers	Pour l'ensemble des commissions scolaires du Québec			Conseil scolaire de l'île de Montréal et commissions scolaires de son territoire		
	Revenus totaux	Taxe scolaire	Taxe scolaire-revenus totaux	Revenus totaux	Taxe scolaire	Taxe scolaire-revenus totaux
1989-1990	5400,0 \$	269,2 \$	5,0%	1161,1 \$	56,3 \$	5,3%
1990-1991	5934,0 \$	610,4 \$	10,3%	1150,4 \$	131,4 \$	11,4%
1991-1992	6242,4 \$	659,8 \$	10,6%	1232,1 \$	136,6 \$	11,1%
1992-1993	6465,8 \$	680,3 \$	10,5%	1256,2 \$	140,6 \$	11,2%
1993-1994	6446,5 \$	704,3 \$	10,9%	1265,1 \$	141,9 \$	11,2%
1994-1995	6424,2 \$	724,7 \$	11,3%	1271,0 \$	148,2 \$	11,7%
1995-1996	6451,2 \$	740,0 \$	11,5%	1287,6 \$	153,7 \$	11,9%
1996-1997	6282,3 \$	832,7 \$	13,3%	1246,4 \$	190,1 \$	15,3%
1997-1998	6287,4 \$	962,7 \$	15,3%	1181,7 \$	277,3 \$	23,5%
1998-1999	6339,9 \$	975,7 \$	15,4%	1200,0 \$	283,8 \$	23,7%
1999-2000	6450,0 \$	995,3 \$	15,4%	1250,0 \$	281,1 \$	22,5%

Les commissions scolaires réitèrent leurs demandes

HUGO DUMAS

À la veille de la conclusion d'un pacte fiscal entre Québec et les municipalités, les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal rappellent que leurs contribuables paient toujours trop de taxes scolaires et réclament de nouveau que le gouvernement provincial corrige le tir en revoyant les mécanismes de perception.

Les revenus de la taxe scolaire ont grimpé de 56 à 281 millions dans l'île de Montréal en dix ans. En 1989, la taxe scolaire représentait 5 % du total des revenus des cinq commissions scolaires du

grand Montréal, alors que cette année, cette proportion est de 23 %. Ailleurs en province, les taxes scolaires ne servent à financer que 15 % des frais d'opération des commissions scolaires.

Le gel des rôles d'évaluation foncière dans l'île de Montréal force les contribuables à déboursier jusqu'à 25 millions en taxes scolaires, qui devraient normalement leur être versés en subvention de péréquation, note le commissaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Kenneth George, d'où l'iniquité maintes fois dénoncée par la CSDM et le Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Comme les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal n'ont pas atteint le taux maximal de taxation, fixé à 35 cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, elles ne reçoivent pratiquement pas de péréquation du gouvernement.

Dans une proposition adoptée hier soir au conseil des commissaires, la CSDM demande aussi au ministère de l'Éducation d'instaurer une mesure spéciale qui permettra de corriger ce fardeau fiscal additionnel supporté par les contribuables à la suite du gel des rôles d'évaluation de 19 municipalités de l'île de Montréal.

Les prochains jours constituent un test crucial, selon la CSN

LIA LÉVESQUE

de la Presse Canadienne

Après s'être plainte du double discours du gouvernement sur la négociation dans le secteur public, la CSN dit percevoir des signaux encourageants à ses tables de négociation, ces derniers jours.

Depuis lundi, par exemple, la partie patronale du secteur collégial a effectué de nouveaux dépôts pour les syndicats d'enseignants et pour ceux des employés de soutien.

Quant à la Fédération de la santé et des services sociaux, qui compte 90 000 membres, elle a relevé « la première véritable ouverture patronale depuis 16 mois ». Il s'agit en fait du fonctionnement en comité restreint, un mode qui permet d'aborder plus simplement les dossiers, et ce depuis mardi.

Selon la CSN, les prochains jours représenteront donc « un test crucial », puisqu'ils « permettront de vérifier si les signaux d'accélération manifestés cette semaine par le gouvernement et les associations patronales à l'endroit de certaines tables de négociations sectorielles de la CSN sont le fait d'une volonté réelle ou pas de conclure cet automne des conventions collectives satisfaisantes. »

Jeudi dernier, la Confédération des syndicats nationaux avait dénoncé le double discours gouvernemental : Lucien Bouchard affirmait qu'il voulait accélérer le rythme en vue de régler cet automne, tandis qu'aux tables de négociation sectorielles (secteurs de l'éducation, de

la santé), cet empressément n'était guère détectable.

Maintenant que le nombre de rencontres de négociation augmente et que d'autres signaux positifs sont donnés — fonctionnement en comité restreint, nouveaux dépôts patronaux — la CSN reprend espoir.

Cependant, deux groupes de la CSN restent sur leur faim, les professionnels de la santé et des services sociaux, membres de la Fédération du même nom, et les techniciennes du Secteur professionnel des technologies médicales.

« Pour ces deux groupes, le calendrier de négociation est encore bien mince et les réponses gouvernementales manquent toujours sur des réalités qui leur sont spécifiques », écrit la CSN dans un communiqué.

Tournée des régions

Malgré ces signes encourageants, la centrale syndicale poursuit sa tournée des régions afin d'informer ses membres et de « préparer de prochaines actions ».

Le 21 octobre dernier, les trois centrales syndicales formant le front commun du secteur public et parapublic — CSN, CEQ et FTQ — ont annoncé que leurs membres avaient majoritairement rejeté le recours à la grève, contrairement à la recommandation qu'elles leur avaient faite.

Les syndiqués se contentent, pour le moment, de moyens de pression moins lourds : boycott d'activités parascolaires et de sorties éducatives, boycott de comités, manifestations devant les bureaux de ministres et d'associations patronales, etc.

LES OBLIGATIONS SÉCURI+ DU QUÉBEC



BLINDÉES ET FACILES À ENCAISSER!

**TAUX
À LA HAUSSE**
5,75%
la première année avec
le boni REER de 1%!

- Garanties sans limites par le gouvernement du Québec.
- Taux garanti pour les 18 premiers mois.
- Montant minimum : 100 \$.

Téléphonez-nous dès aujourd'hui pour investir en toute sécurité.

Vous n'avez qu'à composer le 521-5229 pour la région de Québec ou le 1 800 463-5229 (sans frais) du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de novembre, de 10 h à 16 h.

1 800 463-5229

PLACEMENTS
QUÉBEC

NOTRE
INTÉRÊT
À TOUS

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions.

Québec

A. Gold & Sons
Mode pour hommes
**TOUT
L'INVENTAIRE
EST EN VENTE**

**12 MILLION \$
D'INVENTAIRE**

de complets, vestons sport,
pantalons, vêtements d'extérieur,
cuir, imperméables, chandails
incluant les cachemires, chemises,
cravates, sous-vêtements, ceintures,
chaussures, bottes, gants...

**TOUT EST RÉDUIT DE
30% à 50%**

sur le plus bas prix marqué

Toutes nos grandes marques.
Hathaway, Kenneth Cole, Calvin Klein,
Rockport, Ecco, Allen Edmonds, Sorrentino,
Greg Norman, bugatti et plus...

**EN VIGUEUR MAINTENANT!
Premiers arrivés, premiers servis!**

• 960 Ste. Catherine Ouest, Montréal • Galeries d'Anjou
• Promenades St. Bruno • Fairview Pte. Claire • Carrefour Laval
• Centre Rockland, V. Mont. Royal • La Place Vertu, V. St. Laurent
• Mail Champlain, Brossard • 2056 Bleury, Montréal
• 11 York, By Ward Market, Ottawa

Heures : Lun.-Merc. 9h30-18h00 • Jeu.-Ven. 9h30-21h00 • Sam. 9h30-17h00 • Dim. midi-17h00

A. Gold & Sons MasterCard VISA Interac

Laval: pas de hausse de l'impôt foncier en vue

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Laval a annoncé hier un surplus de 9,1 millions pour l'exercice financier de 1998. Et selon les propos tenus par le maire Gilles Vaillancourt, les contribuables peuvent s'attendre à ne pas subir de hausse d'impôt foncier en 2000.

En présentant son rapport sur la situation financière de la Ville au conseil municipal, le maire a précisé que ce surplus représente 2,1 % des recettes totales de 442 millions enregistrées durant l'année dernière. Le surplus en 1997 était de 3,5 millions.

Le surplus de 1998 provient en grande partie d'une économie sur des dépenses de 5,1 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Les recettes de la municipalité sont supérieures de quatre millions.

Le maire a aussi mentionné que la plus récente estimation du service des finances démontre que l'actif de la ville dépasse les 2,3 milliards et que la valeur nette du patrimoine collectif des Lavallois, c'est-à-dire les actifs moins les emprunts, s'élève à 1,5 milliard. La dette à long terme de Laval aura baissé de 24 millions entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1999.

Pour ce qui est des orientations budgétaires pour la prochaine année, il dit que l'an 2000 sera difficile même si les conditions économiques s'améliorent.

« Face à ces perspectives de croissance, nous envisageons bien



Gilles Vaillancourt

PHOTOTHÈQUE La Presse

entendu les moyens d'en faire bénéficier les contribuables, tout comme les gouvernements fédéral et provincial, qui annoncent des baisses de taxes et d'impôts », a précisé M. Vaillancourt. Malgré tout, dit-il, la prudence s'impose parce que la municipalité devra faire face à des dépenses supplémentaires attribuables à la hausse des coûts de l'énergie et à une augmentation de la contribution à l'Agence métropolitaine de transport. L'an 2000 est aussi une année de renouvellement des conventions collectives pour plusieurs unités syndicales.

900 000\$ pour la réalisation de la promenade riveraine de Chambly

MARTHA GAGNON

Le gouvernement fédéral et la Ville de Chambly ont annoncé hier le versement d'une contribution globale de près de 900 000 \$ pour l'aménagement d'un parc linéaire en bordure du bassin de Chambly, au coeur du secteur récréotouristique.

« C'est un bon départ », a commenté Marie-Sophie Couture, chargée de projet à la Société de la promenade riveraine, un organisme à but non lucratif issu d'une coalition de plusieurs groupes du milieu. Sa mission est de rassembler des partenaires pour réaliser ce vieux rêve.

« Après plusieurs années d'attente, le rêve devrait enfin se concrétiser, espère Mme Couture. Nous allons organiser une campagne de financement dans les prochains mois pour recueillir les fonds manquants. Si tout va bien, les travaux pourraient être terminés en 2001. » Le coût d'aménagement de la promenade de 750 mètres est estimé à 1,6 million. En plus du financement privé, la société compte obtenir la collaboration du gouvernement provincial. « Un tiers du privé, un tiers de la ville et un tiers des gouvernements », indique Mme Couture.

La présidente du Conseil du Trésor et ministre fédérale responsable des Infrastructures, Lucienne

Robillard, a précisé, lors du point de presse à Chambly, qu'une contribution de 340 000 \$ sera accordée dans le cadre du Programme des partenariats du millénaire et qu'une autre de 150 000 \$ proviendra de Parcs Canada. La municipalité, elle, versera 400 000 \$.

Nouvel attrait touristique

« Ce projet permettra aux citoyens d'avoir un accès aux rives du bassin, en plus de constituer un nouvel attrait touristique pour la grande région de Montréal », a expliqué le maire, Pierre Bourbonnais, fraîchement réélu.

La promenade consistera en l'aménagement d'une piste polyvalente pouvant servir aux cyclistes, piétons et autres excursionnistes. Elle sera bornée par la rue Martel et le Canal historique de Chambly. « Ce sera plus qu'une promenade et une piste cyclable, dit Mme Couture. Nous voulons réaliser une halte culturelle. Il y aura un circuit d'interprétation qui

permettra de retracer l'histoire de la municipalité. L'accent sera mis sur les relations privilégiées que les habitants entretiennent depuis trois siècles avec ces plans d'eau. »

Chambly possède déjà un réseau cyclable intermunicipal, une voie de navigation de plaisance qui s'étend au réseau américain, sans compter les lieux historiques que sont le Fort de Chambly et le canal.

Retombées économiques

« Un patrimoine architectural riche de 330 ans d'histoire », souligne Mme Couture. Dès la première année d'ouverture, on prévoit accueillir plus de 130 000 visiteurs. Les retombées économiques pour la communauté sont évaluées à 800 000 \$.

Porte-parole et gestionnaire de la Société de la promenade riveraine, Me Claude Leblanc, affirme, pour sa part, que le lieu deviendra un « carrefour culturel du réseau cyclable de la Montérégie ».

Du Canal de Chambly, il sera possible de se rendre jusqu'à Saint-Jean-sur-Richelieu. M. Leblanc croit aussi que la promenade suscitera de nouveaux projets commerciaux et immobiliers.

VOS OBJECTIFS.



NOS conseils.

1. Consultez votre conseiller CIBC pour savoir comment faire fructifier encore plus vos CPG.
2. Renseignez-vous sur la façon dont nous pouvons vous aider à échelonner les dates d'échéance de vos CPG, afin de pouvoir profiter des taux d'intérêt courants les plus élevés.
3. Pour obtenir de meilleurs rendements, considérez le potentiel du CPG Multi-Marchés^{MC} CIBC qui vous permet d'avoir accès aux marchés étrangers tout en garantissant votre capital et un taux de rendement minimum.
4. Renseignez-vous sur nos offres spéciales à taux d'intérêt concurrentiels et avec options de rachat avant l'échéance.
5. Voyez la vie en rose !

Renseignez-vous sur ce que peut vous offrir le groupe de sociétés CIBC pour répondre à vos besoins de placement.

Rendez-vous à votre centre bancaire CIBC, composez le 1 800 465-CIBC (2422) ou visitez notre site www.cibc.com/francais/ aujourd'hui même.

MC Marque de commerce de la Banque CIBC

BANQUE
CIBC

Maintenant ouvert à St-Bruno

1191, boul. des Promenades
Promenades St-Bruno
St-Bruno-de-Montarville
450-461-1756



Grandes ouvertures

DANS TOUS NOS MAGASINS

Nous célébrons l'ouverture de notre **12^e succursale au Québec** des économies monstres dans tous les magasins

emachines 400

Processeur Intel^{MD} Celeron^{MC} de 400 MHz 72407404

- MÉMOIRE VIVE 32Mo
- DISQUE DUR 4,3Go
- CD-ROM 40x
- MODEM V.90 56K

599⁹⁹ APRES REMISE
ENSEMBLE COMPLET

RECONDITIONNÉ PAR LE FABRICANT

AVANT REMISE 709⁹⁹
REMISE POSTALE 110⁹⁹
REMISE DE: 755 US = 1105 CA ENVIRON

HP HEWLETT PACKARD
Possibilités d'expansion

Pavilion
6535
Processeur Intel^{MD} Celeron^{MC} de 466 MHz
61707653

Moniteur HP de 15 po et imprimante HP inclus

- MÉMOIRE VIVE 64 Mo
- DISQUE DUR 8 Go
- CD-ROM 40x
- MODEM V.90 56K

1244⁹⁹ APRES REMISE
ENSEMBLE COMPLET

AVANT REMISE 1469⁹⁹
REMISE POSTALE 225⁹⁹
REMISE DE: 1505 US = 2255 CA ENVIRON.

Acer CD-R de 80 minutes supporte le 8x - Paquet de 10

- Supporte les unités fonctionnant à des vitesses de 2, 4, 6, 8x
- Série Platine professionnelle

24⁹⁹

ALTEC LANSING

Ensemble de haut-parleurs 5 pièces ACS54

- Quatre haut-parleurs périphériques avec un haut-parleur d'extrêmes-graves
- Ensemble ambiphonique complet

129⁹⁹

TOSHIBA
2100CDS

Processeur AMD-K6^{MD-2} à 400 MHz avec technologie 3DNow!^{MC}

- MÉMOIRE VIVE 32 Mo
- DISQUE DUR 4,3 Go
- CD-ROM 24x
- MODEM 56K
- AFFICHAGE DSTN 12 po

2299⁹⁹

Maxtor

Ensemble de disque dur 8,4 Go

- Temps moyen d'accès de moins de 10 ms
- Antimémoire de 256K, Ultra DMA
- 5200 1./min.
- Garantie de 3 ans

169⁹⁹ APRES REMISE
AVANT REMISE 219⁹⁹
REMISE POSTALE 50⁹⁹

ELSA

Carte vidéo Erazor II TNT

- Moteur nVIDIA TNT
- Mémoire SDRAM de 16 Mo
- Interface PCI

69⁹⁹ APRES REMISE
AVANT REMISE 114⁹⁹
REMISE POSTALE 45⁹⁹
305 US = 455 CA ENVIRON.

Acer

Unité interne pour DC Ré-inscriptible E-IDE interne 4x4x32

- Vitesse d'écriture 4x, réécriture 4x et lecture 32x
- Temps d'accès typique de 120 ms
- Mémoire Flash pour la mise à jour de microprogrammation
- Commande numérique asservie pour une lecture et une écriture très précises

249⁹⁹ APRES REMISE
AVANT REMISE 294⁹⁹
REMISE POSTALE 45⁹⁹
305 US = 455 CA ENVIRON.

Cicero

Mémoire SDRAM PC100

- 32 Mo 93748220 **99⁹⁹**
- 64 Mo 93748064 **169⁹⁹**
- 128 Mo 93748129 **329⁹⁹**

ACHAT DÉTAILLANT QUANTITÉ LIMITÉE. AUCUN BON D'ACHAT OFFERT.

Achats spéciaux! Une exclusivité Future Shop!

L'odyssée des Zoombinis
22506777 **49⁹⁹**

ADIBOU Adibou II: Sciences
93806371 **54⁹⁹**

HP HEWLETT PACKARD
Possibilités d'expansion

Imprimante DeskJet 695C

- Résolution d'impression jusqu'à 600 ppp
- Vitesse d'impression de 5ppm en noir et de 1,7ppm en couleur
- Trousse de câblage MAC USB offerte en option
- Cartouche photo enfichable de HP offerte en option pour obtenir la technologie HP PhotoRet
- Garantie limitée d'un an

129⁹⁹ APRES REMISE
AVANT REMISE 179⁹⁹
REMISE POSTALE 50⁹⁹

XEROX

Photocopieur XEROX qui supporte le format juridique

- Jusqu'à 5 copies à la minute
- Copies multiples de 1 à 9
- Garantie Xerox de 3 ans

229⁹⁹

Plustek

Lecteur optique OpticPro P12

- Résolution optique de 600 x 1200 ppp
- Jusqu'à 9600 ppp avec branchement au parallèle
- Zone de balayage maximale de 8,5 po x 11,7 po
- Traitement de l'image couleur à 36 bits

79⁹⁹ **ÉCONOMISEZ 20\$**

APOLLO Hewlett-Packard

Basée sur la technologie à jet d'encre de Hewlett Packard

- Production à 600 x 300 ppp en noir et 300 x 300 ppp en couleur
- Vitesse d'impression jusqu'à 3,5 ppm en noir et 1,5 ppm en couleur
- Plateau basculant pour 50 feuilles de papier
- Garantie limitée d'un an

79⁹⁹ APRES REMISE
AVANT REMISE 120⁹⁹
REMISE POSTALE DU FABR. 45⁹⁹
305 US = 455 CA ENVIRON.

Utilisez votre carte Future Shop

Obtenez l'option aucun intérêt pendant 90 jours* sur tous vos achats!

* Sur approbation de crédit. L'intérêt calculé tous les mois sera éliminé du solde à condition que: (1) les mensualités mensuelles soient versées et (2) le solde soit payé en entier à la fin de la période couvrant l'offre sans intérêt. Voir les détails en magasin.

Prix et produits en vigueur du 10 au 16 novembre 1999.

FUTURESHOP

Vous aimerez ce que votre Future vous réserve

- ANJOU 7200, boul. des Rosières (derrière les Galeries d'Anjou) (514) 352-7558
- LAVAL 1645, boulevard Le Carburant (450) 978-5420
- GREENFIELD PARK 3858, boulevard Taschereau (450) 465-4260
- MARCHÉ CENTRAL 1041, rue du Marché Central (514) 387-3188
- LASALLE 7077, boulevard Newman (Carrefour Angrignon) (514) 368-1610
- POINTE-CLAIRE 6321, autoroute 40 (boul. St-Jean, Complexe Pointe-Clair) (514) 428-1999
- MONTRÉAL 470, Ste-Catherine Ouest (514) 393-2600
- CENTRE-VILLE
- ST-BRUNO 1191, boul. des Promenades (Promenades St-Bruno) (450) 461-1756

* Sur approbation du bureau de crédit. L'intérêt calculé tous les mois sera éliminé du solde à condition que: (1) les mensualités mensuelles soient versées et (2) le solde soit payé en entier à la fin de la période couvrant l'offre sans intérêt. Voir les détails en magasin.

Exemple de l'option sans intérêt pendant 12 mois (taxes exclues):
Si les mensualités mensuelles totalisant 587,33 \$ pour un achat de 1500 \$ sont versées et le solde est remboursé dans les 12 mois, l'intérêt est éliminé totalisant 179 \$ (soit total 1500 \$) pour un achat de 1500 \$.
Si vous décidez de prolonger le financement sur 12 mois supplémentaires et que les mensualités mensuelles totalisent 1111,71 \$ pour un achat de 1500 \$ sans verser, et que le solde de 1188,73 \$ est remboursé dans les 24 mois, l'intérêt total sera de 2390,44 \$ (soit total de 2390,44 \$) et le 179 \$ éliminé à 20,81% pour un achat de 1500 \$.

Les options sans intérêt ne sont pas offertes à nos clients avec cartes de crédit pour un compte commercial. Achat personnel seulement, aucun financement. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Certains articles peuvent ne pas être offerts dans tous les magasins. En raison des échecs de publicité, certains prix pourraient être soumis aux magasins.



Les avocats Arnold Wegher et Darby Moses sont tout sourire, après que les procédures eurent été abandonnées contre leur jeune client de 11 ans.

Le jeune Raoul est libre

Son droit à un procès rapide n'avait pas été respecté

Associated Press
GOLDEN, Colorado

Raoul est libre. Un juge de Golden, dans le Colorado, a ordonné mercredi la libération d'un enfant américano-suisse de 11 ans accusé d'inceste aggravé sur sa demi-soeur de cinq ans, à la suite d'une requête déposée par ses avocats. Ils estimaient que le droit de l'enfant à un procès rapide n'avait pas été respecté.

Raoul Wuthrich doit prendre l'avion pour la Suisse dès que possible pour rejoindre ses parents qui ont quitté les États-Unis après son arrestation le 30 août dernier, a annoncé un avocat des parents de Raoul, Vincent Todd.

Vincent Todd a précisé que la libération du garçon n'était soumise à aucune condition et que les autorités suisses seraient chargées de décider si Raoul a besoin de suivre un traitement.

Lors d'une audience qui a eu lieu lundi, les avocats de l'enfant avaient fait valoir que la procédure judiciaire devait être abandonnée.

Ils assuraient que le procès aurait dû avoir lieu dans les 60 jours suivant le 8 septembre, quand on lui a refusé une demande de mise en liberté sous caution de crainte qu'il ne quitte les États-Unis. Mais selon le ministère public, cette période de 60 jours débutait à partir de l'audience de lundi.

Le juge James Zimmerman, qui a examiné leur requête, a finalement tranché en faveur des avocats.

Accusé d'inceste aggravé et d'agression sexuelle sur un enfant, Raoul risquait jusqu'à deux ans de détention dans une institution pour mineurs. Lundi, il avait plaidé non coupable.

Raoul a été arrêté le 30 août dernier, à la suite de déclarations d'une voisine de la famille, qui vivait à Evergreen, dans la banlieue de Denver. Laura Mehmert a affirmé qu'elle avait vu Raoul baisser le pantalon de sa demi-soeur et mettre son visage contre le bas-ventre de la fillette.

Le garçon et ses parents ont rejeté ces accusations, affirmant qu'il avait seulement aidé sa soeur à uriner.

Raoul a cependant été placé en détention pendant six semaines dans l'État du Colorado avant d'être libéré, le mois dernier, et envoyé provisoirement dans une famille d'accueil.

Imagination CROISIÈRES 5 NUITS AVEC VOL ALLER-RETOUR ITINÉRAIRE Lun. Miami Mar. en mer Mer. Grand Cayman Jeu. Colca / Cancun Ven. en mer Sam. Miami DÉPARTS 29 novembre 1999 13 décembre 1999 À partir de 799\$ Prix par personne Occupation double Toutes taxes incluses		SS Norway CROISIÈRES 7 NUITS, AVION, TRANSFERTS (TOUTES TAXES INCLUSES) ITINÉRAIRE Mar. Miami Mer. En mer Jeu. Grand Cayman Ven. Ocho Rios Sam. En mer (Noël) Dim. Great Stirrup Cay (le prince de Noël) Lun. Port Lucaya Bahamas Mar. Miami DÉPARTS Du 21 au 28 décembre 1999 POUR NOËL À partir de 1399\$ Catégorie N Prix par personne Occupation double Toutes taxes incluses		Fascination CROISIÈRE MILLENAIRE CROISIÈRES 11 NUITS / 12 JOURS ENCONTRE ALLER-RETOUR DÉPART 28 décembre 1999 RÉDUCTION de 4500\$ par personne Prix par personne Occupation double Toutes taxes incluses Pour seulement 2499\$ ITINÉRAIRE 28/12/99 San Juan 29/12/99 St-Croix 30/12/99 St-Thomas 31/12/99 St-Lucia 01/01/2000 en mer 02/01/00 Aruba 03/01/00 en mer 04/01/00 Paramo Canal & Gatun Lake 05/01/00 en mer 06/01/00 Ocho Rios 07/01/00 en mer 08/01/00 San Juan Placés limités Départ pour Janvier Février et Mars à très bon prix!	
--	--	---	--	---	--

505, de Maisonneuve Est, Montréal
Renseignements et réservations : (514) 284-0044
OUVERT LE DIMANCHE de 11h à 16h

Ravissantes créations de la collection de bagues de fiançailles Birks. Toutes en or 18 carats ou en platine, à partir de 1 150 \$.

BIRKS

DIAMANTS, depuis 1879

Chacun sa façon de rendre l'an 2000 inoubliable.

1240 Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno. Pour plus d'informations, composez le 1-800-682-2622 • www.birks.com



LE TOUT-ALLER QUI N'A JAMAIS SI BIEN PARU...

Vous méritez de relaxer avec style et de travailler dans un confort des plus décontracté, tout en obtenant un service personnalisé et des collections designers exceptionnelles.

OGILVY

- Aquascutum
- PAUL & SHARK
- BISON CLUB
- PETER HADLEY
- ROMAN ROTHSCHILD
- bugatti

Sainte-Catherine et de la Montagne • Montréal • 514 842 7711

Village Indes Collection
VENTE D'ENTREPÔT EXCLUSIVE

Notre collection "village indien" comprend des meubles antiques, des coussins et des textiles brodés, des objets d'art tribaux, de vieux fragments d'architecture, des bijoux en argent et d'autres articles exotiques au prix de gros.

Information : (514) 938-8800

Judi 18 novembre et vendredi 19 novembre : 10 h à 21 h
Samedi 20 novembre et dimanche 21 novembre : 10 h à 17 h

642, de Courcelle, local 406 (ascenseur en arr.) Montréal

LES PLUS BAS PRIX À MONTRÉAL

GRAVEUR DE CD-ROM REINSCRIPTIBLES RICOH
Media Master MP7060A

- Interface IDE;
- CD-R/RW;
- Écriture 6X; **275\$**
- Réécriture 4X;
- Lecture 24X;

Le meilleur rapport qualité prix!

INFOMONTRÉAL
2400, rue Ste-Catherine Est
Tél.: 526-7171

ARTICLES MÉNAGERS SOLDE D'ENTREPÔT!

Étagère à épices pivotante
25\$
9,99\$
SEULEMENT

Bols et assiettes en verre dépoli
40\$
19,99\$
SEULEMENT

Service en fine porcelaine 47 pièces
Service pour 8
200\$
69,99\$
SEULEMENT

Ensemble de couteaux et porte-couteaux Wexford Forge
15 pièces
150\$
69,99\$

Batterie Milano 10 pièces
Acier inox 18/10
600\$
249,99\$
SEULEMENT

Gratuit!
Valeur de 100\$!
Marmite 16 pintes
Une valeur de 100\$ sans frais supplémentaires à l'achat d'une batterie Milano Cuisine International

DES CENTAINES D'AUTRES AUBAINES EN MAGASIN!

Germain Jutras et ses associés sont blanchis par le Barreau

YVES BOISVERT

L'avocat Germain Jutras vient d'être complètement blanchi par le comité de discipline du Barreau, devant lequel il était accusé d'avoir manqué à son devoir de diverses façons dans la querelle qui a opposé deux firmes de haute technologie de Drummondville en 1996.

Le comité de discipline blanchit également les deux associés de M^e Jutras, sa fille Anne-Marie Jutras et Jean-François Equilbec.

Labtronix poursuivait la société Technologie Micro-Contrôle, alléguant que des employés, passés chez Micro-Contrôle, avaient volé des secrets commerciaux et techniques. Une série de saisies avant jugement ont été effectuées à la demande de Labtronix, pour vérifier si du matériel « emprunté » se trouvait chez Micro-Contrôle.

L'affaire s'est envenimée quand Micro-Contrôle a demandé à la Cour supérieure de forcer M^e Jutras à se retirer du dossier pour différents motifs. Le juge Pierre Béliveau a accueilli la demande et forcé M^e Jutras à cesser de représenter Labtronix.

Le jugement Béliveau faisait, sur cette seule question, 350 pages. Le juge avait conclu que M^e Jutras et ses associés s'étaient rendus coupables non seulement d'infraction à la déontologie des avocats, mais même de crimes (incitation à parjure, entrave à la justice, etc.).

Le juge Béliveau était tellement outré par l'attitude de M^e Jutras qu'il a ordonné à son bureau de verser 44 451 \$ à l'autre partie. Qui plus est, il a envoyé son jugement au Procureur général, avec l'idée qu'il pourrait servir de base à des accusations criminelles, et au syndic du Barreau, pour que les Jutras soient traduits devant leur comité de discipline.

En particulier, le juge Béliveau estimait

que M^e Jutras avait eu accès illégalement aux biens saisis chez Micro-Contrôle et que les saisies avaient été effectuées de façon abusive (il a même accusé l'huissier d'avoir commis une sorte de vol). Il lui reprochait aussi d'avoir communiqué illégalement avec des témoins et d'en avoir incité un à mentir à la cour.

La Couronne n'a pas jugé qu'il y avait là matière à accusation criminelle. Le syndic du Barreau a déposé une série de six accusations déontologiques.

Entre-temps, la Cour d'appel a complètement mis au panier le jugement Béliveau, estimant l'analyse du juge mal fondée. Le juge Béliveau avait refusé de croire les explications de M^e Jutras et s'était fondé sur un témoin peu crédible. La Cour d'appel reprochait au juge Béliveau d'être sorti de son rôle de juge en devenant une sorte de commissaire enquêteur justicier. Le jugement de la Cour d'appel était un baume pour M^e Jutras, mais juridiquement il ne changeait rien puisque les deux sociétés ont réglé à l'amiable.

Voici donc que le comité de discipline, sous la plume des avocats Réjean Blais, Jean-Claude Danis et Roger Coulombe, conclut que M^e Jutras et ses associés n'ont commis aucun accroc au code de déontologie des avocats. On ne peut conclure qu'il leur était interdit de prendre possession des documents saisis, de les faire photocopier et expertiser, entre autres parce qu'un certain flou juridique entoure cette question. La preuve ne permet pas non plus de conclure que M^e Jutras a été incorrect dans ses relations avec les témoins.

Voilà qui devrait mettre un point final à cette saga qui a fait grand bruit à Drummondville, où la famille Jutras est fort connue (son frère est député, sa femme mairesse).

Nos voitures de course

Après plus de 30 années et huit championnats du monde, la course a toujours été pour Honda une source d'inspiration, un laboratoire même. Les ingénieurs de Honda développent leurs séries avant-gardistes et les mettent à dure épreuve, passant des voitures de course aux voitures de série et inversement. C'est ainsi que l'expérience de compétition trouve sa place dans vos deux roues.

En quoi l'Accord ressemble-t-elle à une voiture de course à moteur Honda? Pour le comprendre, il suffit de jeter un coup d'œil sur le système VTEC qui anime le puissant moteur à 24 soupapes de la EX VTEC. Les 24 soupapes de la EX VTEC sont réparties en 12 cylindres, 23 litres à 16 soupapes de 1200 cc.

Grâce au système VTEC (charge de base variable à commande électronique), les caractéristiques d'aspiration des gaz (durée et hauteur d'ouverture des soupapes) sont optimisées en fonction de la vitesse d'admission, selon le régime de rotation. Le résultat est plus élevée et les accélérations plus rapides dans toutes les conditions de conduite.

Les moteurs VTEC de l'Accord, directement issus des réussites de Honda en course automobile. Aujourd'hui, nous ajoutons, de série, un nouveau raffinement à tous les modèles EX 2000 : des coussins gonflables latéraux (SRS) avant gauche et droit. Voilà une caractéristique qui, nous le souhaitons, demeurera dissimulée pendant toutes vos grisantes promenades en Accord. Mais quel réconfort de savoir qu'elle existe.

norme californienne sévère sur les émissions polluantes.

Pour une robustesse et une durabilité accrues, le vilebrequin et les bielles de moteur sont forgés.

Enfin, le bloc-cylindres et les culasses sont en alliage d'aluminium pour réduire le poids.

augmenter la performance. Un seul essai et vous comprendrez que l'Accord est un véhicule hautement perfectionné.

L'Accord EX vous dissimule deux de ses grandes qualités.

L'Accord EX V6 est maintenant équipée de deux coussins gonflables latéraux. 31 300 \$.*

L'Accord EX V6 est ultraperfectionnée et elle manifeste avec éclat certaines de ses grandes qualités comme, par exemple, son puissant moteur V6 VTEC et sa souple suspension indépendante à deux leviers triangulés, deux éléments



directement issus des réussites de Honda en course automobile. Aujourd'hui, nous ajoutons, de série, un nouveau raffinement à tous les modèles EX 2000 : des coussins gonflables

latéraux (SRS) avant gauche et droit. Voilà une caractéristique qui, nous le souhaitons, demeurera dissimulée pendant toutes vos grisantes



promenades en Accord. Mais quel réconfort de savoir qu'elle existe.

Une voiture qui a du pouvoir.

POUR OBTENIR UNE BROCHURE OU L'ADRESSE DU CONCESSIONNAIRE LE PLUS PRÈS, COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.



*F.D.S.E. des berlines Accord EX V6 (modèle CG165JN) en stock. Transport et préparation (850 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente du concessionnaire peut être inférieur. Tous les détails chez votre concessionnaire.

L'élégance... sans griffe!



EXCLUSIF
Luxueux manteaux en peau d'agneau léger espagnol merinos
Robert Arnold / DESIGN

POUR FEMMES ET HOMMES
EN STOCK ET CONFECTION SUR MESURE
Directement du fabricant de Clifford Michael DESIGN NEW-YORK
Manteaux en peau d'agneau renversé (Shearling)

Robert Arnold
DESIGN
OUVERT Samedi de 9 h 30 à 15 h 30
Lun. au vend. de 12 h à 18 h
9250, av. du Parc (angle Chabanel)
Local 450 Tél. : 387-5495

loto-québec résultats

Ouverture des Oeufs d'OR
Tirage du 99-11-10

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro
769255	230062
25 000 \$	50 000 \$
3 ^e numéro	numéro boni
569253	661067
100 000 \$	25 000 \$

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

649 Tirage du 99-11-10
2 8 20 28 41 42
Numéro complémentaire: 25

49 Tirage du 99-11-10
11 16 17 19 24 29
Numéro complémentaire: 3

GAGNANTS	LOTS	1 000 000,00\$
6/6	0	50 000,00\$
5/6+	0	500 \$
5/6	37	50 \$
4/6	1 707	5 \$
3/6	28 239	

Ventes totales: 691 080 \$

Banco Tirage du 99-11-10
7 8 9 16 24
26 27 29 30 31
35 40 44 46 50
55 59 62 64 66

Extra Tirage du 99-11-10
NUMÉRO 609410

Quotidienne Tirage du 99-11-10
3 4
433 8263

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.